

LE COMMUNISME LIBERAL

« La remise en question de la croissance est vue comme le fait de fous, d'idéalistes ou de révolutionnaires. Mais cette remise en question est indispensable » nous dit Tim Jackson dans son ouvrage resté célèbre,⁹⁸ ajoutant quelques pages plus loin : « dans un monde limité, certains types de liberté sont soit impossibles, soit immoraux. La liberté d'accumuler indéfiniment des biens matériels est l'une de celles-là. » Les pistes qu'il propose dans sa « macroéconomie écologique » passent par le partage du temps de travail, l'instauration d'un revenu de base, la sortie du consumérisme, l'invention d'un « hédonisme alternatif » fondé sur un « downshifting » ou « ralentissement volontaire »... Je le rejoins dans cette perspective de sobriété heureuse en regrettant qu'il se cantonne, là encore, à un appel à la marginalité. Son ambition s'enlise comme tant d'autres dans un refus de la radicalité alors que la limitation de la richesse financière

⁹⁸ Tim JACKSON, *Prosperité sans croissance : la transition vers une économie durable*, Éditions De Boeck-Etopia, Belgique, 2010.

individuelle est à l'évidence l'aboutissement logique d'une telle pensée.

La question qui se pose alors est de savoir ce que deviennent l'économie et la vie sociale sur un territoire où les revenus de tous les habitants sont limités à cinq fois le seuil de pauvreté... A coup sûr, la déflagration sera jugée par la plupart des analystes actuels comme une véritable catastrophe. On criera à la démence, la décroissance sera agitée comme une menace d'exclusion du monde, d'un « retour à la bougie », et le mot récession jaillira de toutes les bouches ! Car c'est vrai, ne le sous-estimons pas, la fuite des capitaux créera une inévitable récession économique. Je rappelle néanmoins, pour ceux qui craignent l'apocalypse, que les grandes périodes de prospérité sont toutes, sans exception, issues d'une ondulation de l'Histoire. C'est le renouvellement des élites dû aux crises majeures qui permet de régénérer le paradigme politico-économique et donc d'avancer dans la construction de notre civilisation. Sans tremblement de terre, il n'y a pas de reconstruction. La destruction créatrice de Schumpeter fonctionne pour le politique comme pour l'économie ou le social ! Souvenons-nous que le développement industriel de la France a succédé au chaos de la Révolution alors que la guillotine avait éliminé une bonne part des intellectuels et des dirigeants de l'ancien régime. Souvenons-nous que les Russes ont connu leur plus grande prospérité économique, jusqu'à conquérir l'espace, alors que la plupart des grandes familles qui formaient l'élite du régime tsariste avaient quitté le pays et que, là encore, de nombreux intellectuels avaient été assassinés. Souvenons-nous que le Japon est

devenu la grande puissance économique de l'Asie après avoir perdu la totalité de son industrie et encaissé deux bombes atomiques sur son territoire. Souvenons-nous que l'Allemagne est devenue la première puissance économique du continent européen après que Berlin et les plus grandes villes du pays fussent réduites en poussières, que la population masculine fut décimée et que le territoire fut amputé de moitié !

Toutes ces trajectoires nous prouvent une chose essentielle : l'économie se relève toujours. Les humains ne savent pas vivre sans organisation collective et leur potentiel créatif est tel qu'à ce jour, aucun cataclysme n'est jamais parvenu à enrayer leur exaltation existentialiste.⁹⁹ Néanmoins, comme nous l'avons esquissé précédemment, l'économie n'est pas première : bien qu'elle en soit son juge, ce n'est pas elle qui fonde la société. Elle valide ou non les choix politiques décidés par les mandataires mais ce sont bien ces derniers qui décident selon l'idéal qui les guide. Bien sûr, si le système économique déraile, leurs choix seront rejetés par ceux qui les ont désignés. Nous pourrions dire que l'économie est le sang du politique. Cela signifie, à l'inverse, qu'un système économique performant ne suffit pas à créer une politique bienfaisante, ni à obtenir l'adhésion de tout un peuple. Nous pouvons vivre heureux dans un pays économiquement faible au plan international s'il est socialement stable et, à l'opposé, vivre un cauchemar

⁹⁹ Les derniers rapports du GIEC incitent cependant à modérer ces propos : l'après crise écologique risque, selon certains scénarios, de se faire sans nous (<http://leclimatchange.fr>).

dans une puissance économique de premier plan qui demeure profondément injuste sur son territoire. Pour qu'un régime politique dure, il faut donc non seulement un équilibre économique capable de donner à chacun les moyens de vivre sans craindre l'avenir mais également un équilibre social comptant peu d'inégalités et suffisamment de libertés individuelles. Notons que cela n'exige pas d'un tel système une quelconque puissance.

Curieusement, depuis son origine, la diversité économique semble ne se résumer qu'à la seule alternative de la planification ou du laisser-faire. Tous les systèmes proposés ou expérimentés à ce jour sont des composantes de ces deux axes a priori orthogonaux. Nous pourrions effectivement représenter l'histoire ou la topographie économique par un graphique où l'abscisse illustrerait le degré de liberté et l'ordonnée le degré de planification. Les monarchies du XVIII^e siècle se situeraient plutôt du côté de l'ordonnée, le XIX^e longerait l'abscisse et le XX^e esquisserait une courbe entre les économies planifiées dominantes d'avant 1970 et la réaction néo-libérale qui a suivi. En fait, cette vision de l'économie est fausse car derrière ces deux concepts se cache une même et unique équation mathématique. « Il n'y a pas de rideau de fer entre les deux espaces fondamentaux de l'algèbre linéaire et rien n'empêche donc un planificateur de se servir de prix implicites dans ses calculs ; rien n'empêche non plus les participants à une économie de marché de recourir à des estimations quantitatives de la demande pour guider leurs

décisions. » nous dit Jean Waelbroeck.¹⁰⁰ La différence entre les deux approches n'est pas économique mais politique. Le graphique imaginé précédemment pourrait éventuellement illustrer les politiques économiques de certains régimes mais certainement pas les systèmes économiques eux-mêmes. Car la planification comme le libéralisme recherchent le même objectif qui est de réunir les conditions nécessaires à l'optimisation des prix. D'un côté, l'Institution centralise les informations relatives aux capacités de production et aux besoins des consommateurs, de l'autre, elle laisse faire les marchés. Dans les deux cas, le prix est le résultat de l'équilibre entre une offre et une demande, rationalisées ou non. Toute l'histoire économique oscille autour de ce point d'ancrage depuis le « perfect liberty » d'Adam Smith jusqu'aux « imperfections de marché » des néo-keynésiens. La conclusion, en synthèse de ces deux siècles de débats, est que le prix d'un bien est la solution empirique d'une équation à deux variables : le degré de difficulté à produire ce bien et son intérêt social, la rareté et l'utilité. L'inflation naît lorsque la moyenne de ces deux inconnues augmente ; les prix stagnent lorsque l'augmentation de l'une compense la baisse de l'autre, pour un même produit ou pour l'ensemble des produits ; et la déflation survient quand l'abondance côtoie l'inutilité. La surproduction, le suréquipement et le manque de créativité créent donc une déflation tandis que

¹⁰⁰ Cité par Louis REBOUD, *Concurrence et planification*, L'Actualité économique, octobre-décembre 1966, (<http://id.erudit.org/iderudit/1003364ar>).

l'innovation et le développement social, dans la mesure où ils étendent le champ de l'utilité, favorisent l'inflation. La création de monnaie, par exemple, n'engendre l'inflation que lorsque la demande reste insatisfaite malgré l'augmentation du pouvoir d'achat. Lorsque l'offre de biens répond à la demande et que l'argent superflu alimente l'épargne et la spéculation financière comme ce fut le cas en Europe ces dernières années, il n'y a pas d'inflation.

Si l'on considère que l'économie se résume à l'étude de la formation des prix alors nous avons bien affaire à ce mathématisme : $P_i = f(R_i) \cdot g(U_i)$. Le prix est le produit de deux fonctions, l'une dépendant de la rareté et l'autre de l'utilité. Si, par contre, elle est « La science qui étudie le comportement humain comme relation entre des fins et des moyens rares qui ont des usages mutuellement exclusifs » selon la célèbre définition de Lionel Robbins, alors elle devient science humaine et s'écarte du seul registre des mathématiques. La rareté et l'utilité sont quantifiables dans l'absolu mais elles dépendent en réalité de règles et de comportements sociaux comme la gestion des ressources, le droit de propriété, la solidarité, la mise en place ou non d'institutions régulatrices, la place de la publicité, l'effet de mode ou le refus de consommer... qui sont autant de paramètres politiques et sociaux difficiles à quantifier puisque eux-mêmes fonctions de variables. Et nous voyons bien dans la réalité que les prévisions économiques résistent au carcan d'une mathématisation pure. « Puisque tant de causes morales, et qu'on ne peut énumérer ni mesurer, influent sur la loi de la demande, il est clair qu'on ne doit pas s'attendre à

ce que cette loi puisse être exprimée par une formule. » prédisait intelligemment le mathématicien Augustin Cournot dès le début du XIX^e siècle.¹⁰¹

Pour choisir notre modèle sans entrer dans une étude épistémologique qui nourrit déjà des milliers de pages, saignons à grosses mailles les théories et les expérimentations qui ont agité les économistes au cours des XIX^e et XX^e siècles et observons ce qu'il en reste. Quatre mots reviennent sans cesse sur le tamis : le capitalisme, le communisme, le libéralisme et le socialisme. Certes, la somme amphigourique des articles et des commentaires a agi comme un mixeur sur ces concepts, au point de nous en faire perdre toute sapidité, mais leur compréhension reste en réalité très tangible : le capitalisme et le communisme décrivent des modes de répartition de la richesse produite, le libéralisme et le socialisme se réfèrent aux modes de production de cette richesse. Le capitalisme et le libéralisme privilégient l'individu, le communisme et le socialisme mettent en avant la communauté, le groupe. Il en résulte logiquement quatre combinaisons possibles qui définissent quatre systèmes politico-économiques ¹⁰² : le capitalisme libéral, forme aujourd'hui dominante ; le capitalisme social que caractérisait, au XX^e siècle, l'économie soviétique ou la France des « trente

¹⁰¹ Antoine-Augustin COURNOT, *Recherches sur les Principes Mathématiques de la Théorie des Richesses*, Hachette, Paris, 1838.

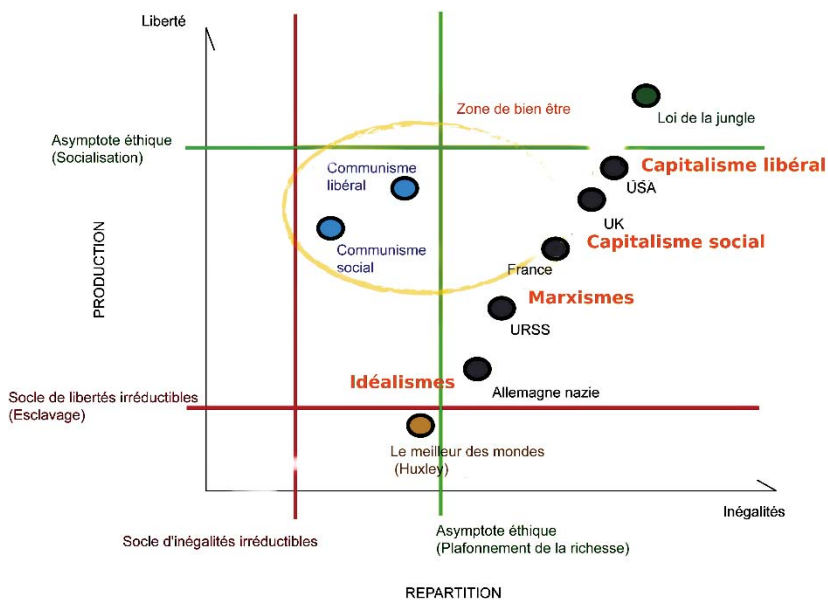
¹⁰² Voir les analyses de Michel ALBERT et de Lester THUROW sur les deux systèmes capitalistes dominants : anglo-saxon et rhénan pour Albert, individualiste et communautaire pour Thurow.

glorieuses » ; le communisme libéral esquissé par Condorcet, Malthus, J.S. Mill, Léon Walras et les socialistes ricardiens, qui n'a jamais été réalisé à ma connaissance ; et le communisme social des « saint-simoniens », des Fourier, Owen, Rodbertus, Lafargue... qui représente encore une utopie pour l'humanité mais qui constitue probablement son objectif communautaire ultime. L'histoire politico-économique de l'ère moderne décrit le cheminement qui relie ces formes entre elles, depuis le capitalisme de liberté et de « droits naturels » de Locke, en passant par diverses socialisations, jusqu'aux univers coopératifs sophistiqués prédits par l'économie sociale et solidaire. Nous pouvons alors remarquer que ces quatre conceptions jalonnent en fait l'émancipation de l'individu au cours d'une évolution qui s'est accélérée à la fin du Moyen-âge après des millénaires d'une pensée clanique ou corporatiste et qui, probablement, s'éteindra dans quelques siècles pour laisser place à une civilisation plus spirituelle, celle d'une humanité sans identités fonctionnelles dans laquelle l'économie ne sera plus une question. Évidemment, le partage du monde n'est pas si tranché et chacun de ces quatre archétypes peut se décliner en de multiples tendances. Bruno Amable dénombre par exemple cinq capitalismes en fonction du degré de dérégulation des marchés et du caractère social des institutions.¹⁰³ Les pays anglo-saxons y sont jugés plus libéraux, les modèles européens et asiatiques plus sociaux. Je rangerais également volontiers les économies

¹⁰³

Bruno AMABLE, *Les cinq capitalismes*, Éditions du Seuil, Paris, 2005.

nazie et soviétique en limite de cette catégorie du capitalisme social bien qu'elles fussent en grande partie artificielles et travesties. Disons, au final, que toute théorie politico-économique se meut dans cet espace défini par les deux axes de la répartition et de la production, en fonction du degré d'égalité pour la première et du degré de liberté pour la seconde.



Une possible topographie des systèmes politico-économiques

La politique n'apparaît dès lors, sous ce regard, que l'art des asymptotes. Selon que nous voulons favoriser telle ou telle orientation, entre l'idéal qui nous inspire et l'éthique qui nous guide, nous modifierons la répartition des richesses d'une façon plus ou moins équitable et

réglons la production selon des codes, des règles et des normes plus ou moins communautaires.

Il n'est donc pas saugrenu de lire dans la tentative libérale de Mikhaïl Gorbatchev la volonté d'abandonner le capitalisme social de l'époque brejnévienne pour avancer vers le mythe du communisme social. Cet homme avait très bien compris que la voie du collectivisme imposé était trop escarpée et qu'il valait mieux l'aplanir en rendant un peu de liberté aux individus mais il s'est trompé de priorité. Plutôt que de libérer la production, il aurait dû commencer par mieux répartir les richesses en s'attaquant à la Nomenklatura et aux apparatchiks locaux qui en captaient l'essentiel. Son échec était prévisible, il nous montre surtout que le changement ne peut être initié par un gouvernement centralisateur car, dans ce cas, la classe dirigeante doit renoncer d'elle-même à son pouvoir de captation de la richesse. Autant demander à un chat de ne plus se préoccuper des souris au seul motif que celles-ci ont aussi le droit de vivre ! Seul le peuple peut imposer un tel basculement. La perestroïka a certes permis au peuple soviétique d'accroître sa liberté mais, n'imposant pas en parallèle une répartition plus équitable de la richesse, elle a raté sa cible. Le pays a ainsi glissé dans le courant libéral sans renforcer ou même conserver l'esprit du communisme. Le système a « naturellement » rétrogradé du capitalisme social au capitalisme libéral.

Comme nous le montre le graphique, le passage du capitalisme social au communisme social semble en effet quasi impossible. Sans la violence révolutionnaire qui

seule autorise la « table rase », aucun changement aussi radical ne peut se produire. On constate au contraire - paradoxalement si l'on se réfère aux discours classiques - que le saut vers le communisme apparaît plus abordable en passant par la composante libérale. Le chemin qui sépare les systèmes socio-libéraux capitalistes du communisme libéral semble moins tortueux que celui qui exige de socialiser toujours plus le capitalisme. Cela se comprend aisément si l'on garde en tête ce qui a été dit précédemment : il est plus facile d'agir sur la répartition de la richesse (une seule loi suffit) que d'inciter tout un peuple à adopter un mode de production social et solidaire. C'est pourquoi je ne crois guère à la moralisation du capitalisme que nous proposons depuis si longtemps les partis de gauche : ce serait certes une amélioration par rapport au capitalisme sauvage mais il rend l'étape d'après, vers le communisme, beaucoup trop lointaine. La perspective de limiter la richesse individuelle me paraît beaucoup plus prometteuse : il s'agit en premier lieu d'encadrer la répartition des richesses produites (basculement vers la société communiste libérale), et ensuite de laisser le peuple socialiser à son rythme la production. C'est, à mon sens, la seule voie possible d'évolution entre la société capitaliste libérale instinctive et la société communiste sociale élaborée. Et cette voie, vous l'avez compris, n'exige en engagement initial que le plafonnement des revenus financiers individuels. Le communisme libéral, première étape de cette mutation, ne s'oppose donc pas au processus global d'émancipation des individus, il l'accompagne, le favorise même, mais il maintient, en

parallèle, l'objectif d'un monde plus juste, d'une humanité plus respectueuse du vivant, débarrassée des scories de son adolescence. Les principes énoncés dans ce livre ne sont donc valables que dans cette perspective transitoire et il faudra, bien sûr, dans les siècles à venir, les faire évoluer si nous voulons un jour réaliser ce rêve insensé d'une humanité paisible et joyeuse sur une Terre préservée.

Pourrions-nous dire pour autant que les économies anglo-saxonnes, plus libérales, sont plus à même de basculer vers le communisme que les sociales-démocraties ? Peut-être. L'Histoire le dira. Mais je pense néanmoins qu'une socialisation amorcée peut s'avérer un atout. Comme nous l'ont révélé les sciences humaines, pour qu'un individu accepte de se lancer dans l'inconnu, il faut au départ deux conditions indissociables : que les risques soient maîtrisés et qu'une amélioration soit prévisible. Dans nos sociétés contemporaines, la notion de risque s'exprime par le degré de sécurité estimé (sécurité physique, morale, financière...). Or cette sécurité n'est possible que dans une communauté où le chacun pour soi est encadré par un sentiment d'appartenance. C'est la fraternité sous-jacente qui autorise la prise de risque parce qu'en cas d'échec l'individu sait qu'il pourra compter sur ses « frères ». Les sciences de l'éducation ont mille fois démontré qu'aucun apprentissage n'est possible si le contexte n'est pas pacifié, ce qui explique en partie pourquoi les enfants de familles stables et pondérées réussissent mieux à l'école, à intelligence égale, que ceux de foyers plus tourmentés. Cela se vérifie pour n'importe quelle résolution, pour n'importe quelle nouveauté :

l'insécurité paralyse. L'Histoire le montre également : les révolutions ne démarrent jamais dans un climat de totale insécurité mais seulement et paradoxalement quand la situation commence à s'améliorer.¹⁰⁴ Ainsi, les sociales-démocraties européennes qui ont un taux de redistribution plus significatif (assistances sociales, aides au logement, allocations chômage...), pourraient apporter cette sécurité que n'ont pas ou peu les nations purement capitalistes comme les USA. Ensuite, pour qu'il y ait action, il faut qu'un gain se profile à l'horizon. Celui-ci ne peut être financier puisque l'objectif est précisément de construire une société communiste. Le progrès social pourrait être de nouveau mis en avant mais la notion reste bien trop vague pour être véritablement rassembleuse. Un surplus de sécurité ne serait pas plus mobilisateur car le risque de sombrer dans l'autoritarisme retient les plus lucides. Au final, pour qu'un peuple se mette en mouvement, il faut donc qu'il aspire à plus de liberté sans que sa sécurité ne soit pas menacée au-delà d'un certain point. C'est pourquoi je pense que l'évolution vers le communisme se fera plus naturellement à partir des sociales-démocraties européennes où un gain de liberté est encore possible plutôt qu'à partir des sociétés anglo-saxonnes plus avancées dans l'individualisme.

Pour préciser le meilleur point de départ, il faudrait reprendre la classification de Bruno Amable et considérer

¹⁰⁴ On pourra ici se référer au Paradoxe de l'insatisfaction croissante décrit par Alexis de TOCQUEVILLE dans *De la démocratie en Amérique* - 1835, 1840.

ses « indices de protection du travail » comme un indicateur de socialisation de l'économie et ensuite examiner à partir de quel taux nous obtenons la plus courte distance entre cette société capitaliste sociale-libérale et la société communiste libérale. Mais, quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas imposer aux sociétés actuelles le communisme social. La meilleure façon d'atteindre cet objectif d'une humanité sereine et solidaire est de lui laisser le temps du mûrissement et de progresser patiemment le long de la ligne tracée par les révolutionnaires de l'an I. Il faut savoir, comme Saint-Just, retenir une ambition trop vite éclosée dans l'euphorie d'une révolution pour attendre le moment propice de l'épanouissement. Il ne faut pas craindre son oubli, le temps que la terre se nourrisse des feuilles orphelines, et se préparer consciencieusement pour le jour où le terreau sera prêt. Tous les efforts accomplis par les économistes socialistes au cours du XX^e siècle, pour tenter de justifier une planification impossible, ont été gâchés par cette précipitation à vouloir imposer un mode d'emploi. « Ne vaut-il pas mieux laisser chacun décider à quoi il renonce face aux augmentations de prix plutôt que s'en remettre aux décisions péremptoires d'un fonctionnaire ? » questionnait expressément Milton Friedman dans son *Essais pour une économie positive*, en 1953. La planification qui a tant agité les esprits est un débat secondaire qu'il aurait mieux fallu laisser aux étudiants de première année d'université plutôt que le dresser comme un étendard. La controverse historique entre Oskar Lange et Ludwig von Mises n'avait pas lieu d'être. Le communisme ne demande qu'une seule chose, et c'est ce qui le caractérise :

que la richesse financière individuelle soit limitée. C'est tout. C'est cette impossibilité de l'opulence – pour tous, y compris pour ceux qui le décident ! – qui crée le communisme. Les modes de production et de fixation des prix n'ont rien à voir dans ce choix. Je renvoie aujourd'hui ceux qui pensent encore qu'une économie aussi complexe que celle d'un état puisse être gérée et planifiée par un bataillon de fonctionnaires, même armé de puissants ordinateurs, à la conclusion de Robert Heilbroner, grand historien de la pensée économique, qui, après avoir déclaré en 1970 que « La performance supérieure du socialisme devrait bientôt révéler l'inadéquation dépassée de l'économie de la libre entreprise », écrivait en 1989 : « Moins de soixante-quinze ans après qu'elle ait officiellement commencé, la course entre le capitalisme et le socialisme est terminée : le capitalisme a gagné. ».¹⁰⁵

Le fondement libéral

Dans la suite de ce livre, je considérerai donc comme Ludwig von Mises que « Lorsqu'il n'y a pas de marché libre, il n'y a pas de mécanisme des prix, il n'y a pas de calcul économique ».¹⁰⁶ Mais, comme John Stuart

¹⁰⁵ Ludwig von MISES (*The triumph of capitalism*, The new-yorker, 23 janvier 1989), cité par Gérard-Marie HENRY (*op.cit.*).

¹⁰⁶ Ludwig von MISES, *Le calcul économique dans la société socialiste* (brochure), 1920.

Mill, j'avouerai ne pas être « enchanté de l'idéal de vie que nous présente ceux qui croient que l'état normal de l'homme est de lutter sans fin pour se tirer d'affaire, que cette mêlée où l'on se coudoie, où l'on s'écrase, où l'on se foule aux pieds, qui est le type de société actuelle, soit la destinée la plus favorable à l'humanité ».¹⁰⁷ Notre projet sera donc libéral dans l'organisation de la production et communiste dans la répartition de la richesse produite. Nous adopterons la « catallaxie » de Friedrich Hayek en principe de base de l'équilibre des marchés, à savoir : « l'ordre créé par l'ajustement mutuel des nombreuses économies individuelles » mais nous la « ré-encastérons », comme le demande Karl Polanyi, dans la sphère collective. Le libéralisme pourra ainsi se développer à sa guise, sans intervention de l'État, mais avec le grade-fou qu'aucune personne ne pourra s'enrichir au-delà de cinq fois le seuil de pauvreté chaque année. Je ne suivrai donc pas l'idéologie en vogue à gauche qui voudrait que l'économie sociale et solidaire, en se substituant progressivement à l'économie marchande, soit le vecteur de la transformation des sociétés capitalistes. Bien sûr, j'espère que cette économie prendra de l'ampleur mais je n'en fais pas le moteur du changement, plutôt sa conséquence. Il me paraît en effet totalement illusoire d'envisager cette « grande transformation » dans un monde qui continue de se gaver de publicité, d'objets inutiles et d'apparences. Cette espérance d'une économie sociale et solidaire est certes

¹⁰⁷ John Stuart MILL, *Principes d'économie politique*, Éditions Guillaumin, Paris, 1873.

légitime mais elle me paraît être du même type que celle qui a fourvoyé les communistes au XX^e siècle, car une production mutualiste n'a aucune chance de se développer librement sur un marché phagocyté par le capital. La concurrence des grandes firmes dont la puissance financière est impitoyable restera un obstacle. Si vous laissez un requin dans l'aquarium, n'espérez pas y voir se multiplier les poissons rouges ! Les mutuelles et les entreprises coopératives qui fonctionnent actuellement dans les pays occidentaux (assurance, santé, banque...) ne résistent que parce qu'elles adoptent sur les marchés et en interne les mêmes comportements guerriers et conquérants que les multinationales. En outre, il y a une ambiguïté majeure dans l'idée qu'un mode de production puisse influencer sur le mode de répartition car les deux ne fonctionnent pas sur le même registre : la production est une affaire de choix individuels alors que la répartition est un acte politique décidé par un gouvernement. Changer le mode de production pour combattre le capitalisme me semble de ce fait un contre-sens qui aboutira inévitablement à la situation de blocage qu'a connu l'URSS parce que la lutte contre le capitalisme est une lutte politique avant d'être une lutte sociale.

Je ne nie évidemment pas l'influence du mouvement responsable et solidaire sur la transformation du monde mais il faudrait, pour qu'elle pèse davantage, empêcher les multinationales de se saisir des marchés. Nous l'avons vu pour la filière « bio » ou l'Internet qui, dès qu'ils sont devenus rentables, n'ont pas échappé aux mains des puissants entraînant dans la foulée une dégradation violente de la qualité. La bonne volonté des « bourgeois-

bohème » est louable mais elle ne suffit pas. Supposer que le consommateur acceptera de payer le « prix juste » parce sa conscience lui dictera de sauver la planète ou d'aider son semblable reste encore pour l'instant une hypothèse peu vraisemblable. En attendant, ma conclusion est plutôt de dire qu'en favorisant le libéralisme et en empêchant l'enrichissement personnel, non seulement nous limiterons la formation d'oligopoles mais nous libérerons l'espace nécessaire sur les marchés pour une économie de proximité, locale, sociale et « sans but lucratif ». Mais cette évolution restera l'affaire des individus, non d'une quelconque institution publique porteuse de bonne parole et seule consciente de ce qui serait « bon pour le peuple ». Les gouvernements n'ont pas à décider comment, où et par qui, doivent être produits les biens consommés sur leurs territoires. Qu'ils laissent faire les producteurs en fonction de leurs désirs, de leurs compétences et des informations dont ils disposent ! L'État, nous le verrons plus loin aura une immense tâche à accomplir en définissant le cadre éthique, en améliorant la circulation de l'information, celle des biens et des capitaux, et en veillant à ce qu'aucune insécurité ne vienne paralyser les échanges. Ces tâches devraient amplement suffire à son existence.

Je n'ai d'ailleurs jamais compris pourquoi les libertaires condamnent le libéralisme et pourquoi les capitalistes le promeuvent. Le marché « libre et non faussé » découle d'un concept théorique où l'égalité des chances est posée en principe fondateur, il répond donc en tout point à l'idéal libertaire. Ce concept est, par contre, à l'opposé de la pensée capitaliste fondée sur

l'accumulation financière et l'accaparement des moyens de production. La « concurrence pure et parfaite » exige des conditions de liberté, d'égalité et d'atomicité qui ne seront jamais réalisées dans une société d'oligopoles de type capitaliste. Ce que nous disent fondamentalement les théoriciens du libéralisme, c'est que pour être efficient un marché doit être accessible à tous, que les échanges doivent s'y dérouler librement et que l'information doit être connue de tous. Quels sont les marchés dans le monde capitaliste qui offrent de telles conditions ? Éventuellement les marchés de proximité qui échappent aux grandes firmes, le sport et, peut-être, la spéculation boursière pour ceux qui s'y intéressent... Mais les échanges de biens et de services restent, eux, entièrement soumis à la puissance des multinationales. Ils n'ont rien des échanges pair à pair revendiqués par le libéralisme et n'ont rien de libre. Ils sont au contraire totalement faussés par ceux qui les maîtrisent et les cadennassent par tout les moyens possibles : normes, dumping, entente sectorielle, lobbyisme, publicité, captation du pouvoir politique et des médias... Quand les gouvernements européens offrent mille milliards d'euros aux banques privées pour les sauver de la faillite après la crise des « subprimes », ils faussent délibérément le marché en empêchant l'apparition de nouveaux acteurs en lieu et place de ceux qui ont failli. Chose qu'exige pourtant le libéralisme censé les guider. Le fameux risque mis en avant par les partisans du capitalisme - risque financier qui légitime, dans la théorie, l'accumulation de capital - n'existe pas, il est totalement effacé par un cautionnement étatique qui ne s'est quasiment jamais dérobé. A l'hippodrome,

lorsque vous misez sur le mauvais cheval, personne ne vous indemnise, vous assumez stoïquement le risque qui accompagne votre liberté, c'est la règle. Les banques et les grandes firmes n'assument aucun des risques qu'elles prennent : lorsque leurs choix d'investissement se fracassent sur le mur d'une réalité incomprise, elles se tournent vers les États et pointent le danger d'instabilité sociale et financière que leur faillite ferait courir au pays. « Too big to fall », trop importante pour sombrer, disent les économistes pour décrire ces mastodontes financiers. Ainsi, au nom d'une évasive « sauvegarde de l'économie », les gouvernements agissent comme une société d'assurance auprès des multinationales et des grandes banques.

Pourtant, selon la définition classique, un marché non faussé est un espace commercial où un grand nombre d'agents, indépendants, libres et disposant, sans coût dissuasif, de toute l'information disponible, s'échangent une grande quantité de biens ou de services. Un marché libre n'est donc pas une jungle où seuls les plus forts, les plus rusés et les plus méchants l'emportent, c'est un espace d'échange où chacun peut offrir librement ce qu'il produit en assumant pleinement le risque qu'il prend de ne pas satisfaire la demande. Un marché libre n'admet donc pas qu'un producteur impose ses produits grâce à sa force publicitaire, ni aucun lobbyisme d'ailleurs. Aucun oligopole ne peut apparaître puisque dès qu'une opportunité surgit l'ensemble des acteurs peut s'y engouffrer sans contrainte. Les dysfonctionnements mis en avant par les critiques du libéralisme ne sont pas dus à la libre concurrence mais à la fausse concurrence, à

l'accumulation. Ce sont les monopoles et les oligopoles qui, en coagulant l'argent, en séquestrant l'information et en imposant des droits d'entrée aux nouveaux entrants, empêchent la libre concurrence. Comme nous le fait remarquer Fernand Braudel dans son incontournable histoire économique du monde, l'opacité des transactions, le peu d'acteurs et la prise de risque qui caractérisent la mondialisation sont à l'opposé d'une économie traditionnelle de marché.¹⁰⁸ Si les sociétés européennes ont favorisé l'émergence du capitalisme en ne limitant pas le pouvoir des marchands, les marchés, eux, existaient bien avant cette dérive et longtemps, dans le monde musulman ou en Chine, les dynasties empêchèrent la constitution d'une telle bourgeoisie.

Le libéralisme est une idéologie qui se fonde sur la liberté d'action et l'égalité des chances alors que le capitalisme est une pratique qui acte la domination des forts et la servilité des faibles. Le libéralisme relève de la sophistication, le capitalisme de l'instinct. Si le premier séduit c'est précisément parce qu'il se rapporte à l'intellect, qu'il élève la pensée humaine, alors que le second s'enkyste au contraire dans l'animalité originelle de notre espèce, en maintenant le principe archaïque d'une soi-disant hiérarchie naturelle. Ceux qui, au FMI, à l'OMC, dans les banques centrales, dans les partis, les ministères ou les grandes écoles, jouent à la fois la carte

¹⁰⁸ Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. XV^e-XVIII^e siècles* (t1. *Les Structures du quotidien* - t2. *Les Jeux de l'échange* - t3. *Le Temps du monde*), Armand Colin, Paris, 1979.

du capitalisme et du libéralisme trichent par sophisme. Ils vantent le libre-échange en agitant la bannière du dynamisme économique mais cachent la distorsion de la concurrence que les forts imposent aux plus faibles grâce à la possible accumulation financière. Or, si, dès le départ, l'égalité des chances n'est pas respectée, peut-on encore parler de libéralisme ? Les personnes qui disposent dès la naissance d'un capital confortable sont effectivement libres de se lancer dans telle ou telle production mais ils bénéficient d'un net avantage sur ceux qui n'ont que de leurs neurones et de leurs bras pour les concurrencer. Les grandes écoles qui forment les principaux leaders économiques du monde sont elles-mêmes emblématiques de cette imposture : en théorie, chacun est libre de s'y inscrire pour peu qu'il ait les qualités intellectuelles requises. En réalité, il faut un budget et une logistique que seuls les enfants de familles aisées possèdent. On renvoie un manque d'efforts à celui qui n'y a pas accès alors qu'il part, dès la naissance, avec un handicap social qui n'est jamais corrigé. Où est l'égalité des chances ? La pensée même de concourir lui est interdite par la privation de l'information et le manque de sécurité psychologique dans lequel on le maintient. Le brouillard de la propagande capitaliste sait très bien et assez judicieusement envelopper ceux que les riches ne souhaitent pas voir sur leur terrain de jeu.

Nous pourrions, dès lors, nous demander pourquoi les discours des puissants se focalisent sur la libre concurrence qui, si elle était appliquée, contrarierait leur avantage ? Ils devraient, en toute logique, glorifier la compétition sauvage et oublier toute égalité des chances.

Simplement, le libéralisme, comme je l'ai dit plus haut, est un concept éminemment plus respectable que la guerre de tous contre tous, une science pour certains. Ce sont les nobles mathématiques qui l'ont enfanté en démontrant qu'en matière d'échanges, la concurrence « pure et parfaite » assure « la meilleure allocation possible des ressources ». C'est une généalogie dont souffre le capitalisme, fils direct de la barbarie la plus sommaire. Seul un système de libre-échange permet d'atteindre un équilibre naturel, non faussé, entre l'offre et la demande et par conséquent d'aboutir à des prix justes. La libre concurrence élimine le producteur inefficace, valorise l'inventeur, empêche tout comportement de rentier et combat les abus de position dominante. Le libéralisme a aussi l'avantage de sa clarté et sa liberté d'action fait écho à la liberté des individus revendiquée depuis des siècles. Peut-on en effet s'opposer à une théorie qui prône la liberté d'action et l'égalité des chances comme valeurs fondatrices ? Comment rejeter les arbitres impartiaux de qualité et d'efficacité qu'elle annonce comme seuls régulateurs des marchés ? Les prébendiers du capitalisme ont donc bien compris l'intérêt qu'il y a à mettre en avant dans leurs discours la concurrence et non la compétition même si cette dernière est la seule forme économique qu'ils souhaitent maintenir. Leur façade libérale leur tient lieu de présentoir depuis des décennies et cette caution mathématique leur permet de gérer les marchés à leur seul avantage. Les marxistes se sont fourvoyés en s'attaquant à cette façade plutôt qu'au capitalisme lui-même. Ils se sont usés à imaginer une machine à planifier

le libéralisme alors qu'il suffisait de le laisser s'épanouir en en contrôlant simplement les excès.

Aujourd'hui, les partis sociaux-démocrates ont compris qu'il fallait rompre avec ce dualisme trompeur, capitalistes-libéraux contre sociaux-communistes, mais tant qu'ils refuseront de s'attaquer à la richesse individuelle, présentée à tort comme le seul moteur de l'économie, l'idée d'un libéralisme éthique restera infondée. Toute la tragédie du mitterrandisme s'inscrit dans ce refus. On a reproché après coup aux Delors, Rocard, Chavranski, Camdessus d'avoir favoriser « l'ultra-libéralisme » mais leur idée première de ramener le libéralisme dans le clan de la gauche n'était pas absurde. Seulement, pour cela, il ne suffisait pas de demander aux élites financières d'être sages et bienveillantes, il fallait rendre l'accumulation impossible et limiter la fortune, ce qu'ils n'ont jamais osé faire. Aujourd'hui la confusion tend à la bouffonnerie : les partis de gauche cherchent à restreindre la liberté des marchés, pour mieux les « réguler », alors qu'ils devraient au contraire la promouvoir et les partis de droite, à l'inverse, la promeuvent alors qu'ils ne cherchent qu'à maintenir leurs avantages oligopolistiques.

La gauche doit comprendre que, dans un marché libre, à concurrence « pure et parfaite », il n'y a pas de multinationales, ni de hedge funds, ni de lobbies, ni de rentiers. Plus les marchés s'ouvrent à la concurrence, plus le capitalisme s'estompe. La libre concurrence n'est pas une catastrophe, nous devons la revendiquer et placer ceux qui ont fait du capitalisme « le moins mauvais des

systèmes économiques » devant la contradiction majeure qui fonde leur discours. Quand le gouvernement socialiste français redécoupe le territoire en régions deux fois plus vastes, qu'il fusionne des entreprises publiques ou qu'il recapitalise celles qui sont menacées, il ne promeut pas le libre-échange mais valide la domination capitaliste. Lorsque les multinationales rachètent les PME qui risquent d'entraver leur course folle, que les fonds de placements jouent au Monopoly avec les entreprises des cinq continents, que les banques dissimulent l'argent des riches dans les paradis fiscaux pour accroître les profits... ils ne promeuvent pas le libre échange ni la concurrence « pure et parfaite » mais entretiennent leur florissant pré carré. Ce monde capitaliste n'a rien de libéral, ni d'humain, c'est une jungle mal dégrossie peuplée de dinosaures à sang froid !

L'économie libérale est au contraire une forme très élaborée des échanges dans laquelle la force publique joue un rôle essentiel. Cette dernière définit en effet le cadre dans lequel les marchés vont pouvoir librement fonctionner. Elle n'agit ni sur la production, ni sur la consommation, mais intervient sur la fluidité des échanges et le respect de l'éthique qui fonde la communauté. La limitation de la richesse individuelle participe de ce cadre et fonctionne comme une digue. Face à elle, les acteurs ne cherchent plus à s'enrichir démesurément mais simplement à se maintenir au plus près possible du plafond autorisé. La concurrence ne se fait donc plus uniquement sur le prix mais sur tout autre paramètre comme la qualité, la performance, l'élégance, la responsabilité sociale et environnementale ou

l'innovation. Cela ne signifie pas que l'optimisation des ressources n'est plus nécessaire, elle continue évidemment à conditionner le maintien sur le marché et les producteurs qui ne font pas cet effort disparaîtront d'autant plus vite qu'aucune puissance ne vient plus protéger leur chute. Le « too big to fall » n'existe plus. Mais la raison première d'une entreprise ne sera plus de créer de la richesse financière, l'utilité prendra le pas sur la rentabilité.

Avec le plafonnement des revenus, les grosses structures typiques du capitalisme tendront à disparaître au profit d'une multitude d'unités plus petites et assez semblables. L'entrée sur le marché se fera alors avec beaucoup moins de contraintes qu'aujourd'hui et d'autant plus facilement que les produits proposés répondront à une demande particulière. Le marché deviendra à terme cette galaxie incontrôlable chère à Leopold Kohr et Ernst Friedrich Schumacher,¹⁰⁹ faites de petites et moyennes entreprises, mouvantes et changeantes, s'adaptant sans cesse à la demande ; un marché dans lequel les prix s'alignent sur la valeur d'usage plutôt que sur la valeur d'échange, sans que les pouvoirs publics n'aient à influencer sur les facteurs. Les taxes, nous le verrons plus loin, ne seront là que pour orienter la production en fonction de l'éthique communautaire. Le rêve libéral de Ricardo, Say, Cournot, Walras et Pareto sera enfin envisageable parce qu'il sera

¹⁰⁹ Ernst Friedrich SCHUMACHER, *Small is beautiful : une société à la mesure de l'homme*, Seuil, Paris, 1979. Leopold KOHR, *L'Effondrement des puissances*, R&N éditions, Paris, 2018.

enchâssé dans l'écrin de l'équité. La devise « Liberté, Égalité, Fraternité » pourra alors reprendre sa place au fronton des écoles et même être gravée sur les murs des halles et des magasins. A moins que nous préférions cette formule de Condorcet : « Il ne peut y avoir ni vraie liberté ni justice dans une société si l'égalité n'est pas réelle. »¹¹⁰

Segmentation, modularité, responsabilité

Si les actionnaires et les grands patrons quittent le territoire, probablement accompagnés des directeurs et des principaux gestionnaires des entreprises, non seulement ces dernières seront décapitées mais leurs caisses seront vides. Les banques, de surcroît, décapitées elles-mêmes et orphelines de leurs meilleurs clients, ne seront guère enthousiastes à soutenir la nouvelle politique. Pire : tout ce beau monde aura à cœur d'obtenir une revanche ! Il serait donc totalement vain d'espérer de la classe dirigeante actuelle une quelconque adhésion. Deux solutions s'offriront alors aux travailleurs : reprendre les entreprises sous forme de coopératives de production ou les fractionner en une multitude de petites structures indépendantes, coopérant ou non entre elles.

Prenons l'exemple de la production automobile, assez emblématique dans un pays comme la France où deux millions de voitures sont produites chaque année

¹¹⁰ Nicolas de CARITAT, marquis de Condorcet, *Journal d'instruction sociale*, 1793.

par des milliers de travailleurs répartis dans une dizaine d'usines. L'idée est ici d'inverser cette organisation et d'imaginer des milliers d'entreprises produisant chacune quelques dizaines de voitures par an... Les coûts de production exploseraient, entends-je hurler dans mes oreilles, réduisant la demande à zéro et rendant tout investissement impossible ! C'est vrai. En moins d'un an, la filière serait à coup sûr anéantie par la chute de la productivité parce que la production automobile est soumise à une compétition mondiale et que les coûts de production dans les pays émergents sont inégalables. Imaginons alors un fractionnement non pas par unité de production mais par spécialisation, ce qui est déjà grandement le cas dans l'industrie actuelle où de très nombreuses pièces sont réalisées par des sous-traitants. Les unités ne produisent plus des voitures mais des modules, chacune se spécialisant dans la fabrication d'une pièce particulière, d'un assemblage (direction, moteur, boîte à vitesse...) ou même du montage terminal. Imaginons autant d'entreprises à taille humaine qu'il y a de modules dans une automobile. Les économies d'échelle des grandes industries sont dans ce cas en partie conservées. Cela tombe bien puisque le libéralisme exige aussi que les produits échangés soient homogènes et substituables les uns aux autres. Imaginons alors une galaxie d'entreprises en concurrence les unes avec les autres, exactement comme le sont les sous-traitants actuels, mais avec la différence non négligeable que les donneurs d'ordre, eux, ont disparu. Personne ne pèse sur le marché. Les prix sont uniquement fonction de la qualité du produit et de la productivité de l'unité de

fabrication. En outre, la production peut s'étendre sur tout le territoire afin de répondre au mieux à la demande, en évitant des transports et une pollution inutiles (la région, nous le verrons plus loin, deviendra l'unité administrative idéale pour accompagner cette répartition).

L'atomicité, indispensable dans le cadre d'une concurrence « pure et parfaite », sera réalisée et amplifiée par une extrême modularité des produits. Le développement de la technologie « blockchain »¹¹¹ dans tous les domaines de l'économie viendra de surcroît garantir les échanges et autorisera une fractalisation des marchés selon le rêve des mathématiciens. C'est à dire qu'à chaque niveau de la production un grand nombre de producteurs pourront proposer leurs produits, directement, à un grand nombre de clients qui seront eux-mêmes producteurs pour d'autres clients et ainsi de suite jusqu'au plus élémentaire des produits et au plus petit des entrepreneurs. Un moteur, par exemple, ne sera pas conçu pour un véhicule de telle ou telle marque mais pour une catégorie, quelle que soit l'entreprise qui construit le véhicule. Ce moteur sera lui-même un assemblage de multiples éléments venus d'horizons divers qui eux-mêmes seront constitués de pièces interchangeables... Les carrosseries, elles aussi, s'adapteront à tout type de structure et seront très facilement modulables pour couvrir la plus large gamme

¹¹¹ Suivi des transactions inscrit dans les produits eux-mêmes, ne nécessitant donc plus la présence d'un gestionnaire.

d'usages possible. Une PME pourra ainsi proposer des véhicules personnalisés à partir de plusieurs assemblages potentiels, faits d'éléments standardisés, et d'une grande variété d'équipements et de carrosseries. Un simple mécanicien pourra dès lors assembler un véhicule dans son atelier à partir des attentes particulières d'un consommateur, exactement comme cela se fait aujourd'hui pour les ordinateurs. Je ne rêve pas, la personnalisation est déjà le principal objectif de tous les constructeurs dans tous les domaines de production. Or ce que l'industrie peine à réaliser, les artisans le font depuis toujours : ils ont l'habitude de caler leur travail sur la demande et sont capables de modifier rapidement une pièce ou un assemblage pour répondre à un besoin imprévu... Le fait d'être au contact direct du consommateur réduit par ailleurs l'écart qualitatif entre la demande et l'offre et donc les gaspillages.

Outre une grande souplesse, une parfaite adaptabilité à la demande et une meilleure répartition des profits, la segmentation et la modularité ont aussi, sur le plan économique, l'avantage d'améliorer le recyclage. Ainsi, nous ne changerons plus notre véhicule parce que l'un de ses organes aura expiré, nous le réparerons. Et quand une nouveauté apparaîtra sur le marché, elle s'adaptera à ce qui existe. Il sera donc possible de changer la carrosserie sans changer la mécanique ou l'inverse ou de ne changer qu'une partie des deux... Les renouvellements de norme ne surviendront que lorsque l'adaptation ne sera plus possible ou qu'une volonté commune de tous les agents du secteur l'exigera. Ainsi, les produits de marque disparaîtront au profit d'objets

individualisés, ajustés à nos seuls besoins, recyclables et facilement réparables. L'obsolescence sera rare et les ouvriers retrouveront des emplois dignes de leurs compétences dans les milliers d'ateliers de réparation nécessaires à la maintenance et à l'évolution des appareils. Les normes seront établies par les corporations à partir des propositions de centres de recherche et de bureaux d'études eux-aussi indépendants. Nous aurons donc à la fois une concurrence dans tous les secteurs de l'économie où les producteurs, faute de se partager équitablement le marché, chercheront à séduire les clients potentiels, et une coopération sectorielle indispensable pour établir les normes de constructions. Cela vous paraît loufoque ? C'est pourtant cette distribution qui forme la base de fonctionnement de la plupart des sociétés humaines. Votre équipe de football préférée fonctionne sur ce principe ! Chaque joueur est spécialisé dans un secteur précis du jeu et lutte avec ses homologues pour décrocher sa sélection, il coopère néanmoins avec ses équipiers pour rendre l'équipe performante pendant le match. Les équipes, elles-mêmes, luttent entre elles avec leurs qualités propres mais savent organiser un championnat qui les met toutes en valeur grâce aux structures coopératives que sont les fédérations. Ces dernières s'opposent à leur tour sur le marché médiatique mais coopèrent au sein du ministère des sports... Ce qui change au fond dans notre projet, ce n'est pas tant le travail quotidien que la volonté qui l'anime : ce ne sont plus quelques décideurs qui arbitrent de la façon dont doit fonctionner le monde mais le monde lui-même qui s'organise par proximités successives. Je doute pas que

l'inventivité des hommes les pousse à explorer toutes les possibilités d'organisation et que leur coopération donne, au final, de bien meilleurs résultats que ceux d'une industrie gouvernée par une poignée d'actionnaires obsédés par le gain financier.

L'inconvénient majeur du passage d'une production industrielle à une production majoritairement artisanale reste néanmoins l'augmentation des coûts liés, notamment, à l'allongement des temps de fabrication. Les produits artisanaux sont en effet généralement plus chers que leurs équivalents industriels parce que les petites quantités produites rendent l'automatisation délicate ou trop coûteuse.¹¹² Pour le consommateur, les prix d'acquisition augmenteront sans doute mais à terme ses dépenses d'équipement seront moindres. Nous n'achèterons plus douze machines à laver le temps d'une vie humaine mais seulement deux ou trois que nous ferons évoluer au gré des usures et des améliorations. Changer un module restera de fait moins coûteux que changer la machine. Notons également que si les prix augmentent, ce ne sera plus au profit d'un quelconque olympe déjà fortuné mais au bénéfice de tous. D'un point de vue relatif, si les prix alimentant les salaires et les dividendes, le pouvoir d'achat suit. En outre, une part de la valeur ajoutée auparavant captée par les très hauts revenus pourra être réinvestie dans le développement de l'entreprise (recherche, emplois, qualité, productivité...)

¹¹² Ce que conteste Jeremy RIFKIN en prédisant un développement massif des imprimantes 3D – *La nouvelle société du coût marginal zéro* (op.cit.).

permettant ainsi de maintenir une attractivité concurrentielle sur le plan international. Nous pouvons donc penser que la solution retenue par les travailleurs sera de regrouper les ateliers selon leur spécialisation. Au final, les productions qui nécessitent une forte interaction se regrouperont dans des entreprises moyennes de quelques centaines d'ouvriers gérées sous forme de coopératives et les autres, plus autonomes, adopteront une structure de type artisanal. Pour ce qui concerne l'offre de services, les grosses structures n'apportant aucun avantage, le modèle de la petite entreprise reste de loin la mieux adaptée. Je crois cependant que personne ne peut réellement prédire comment, à terme, la production se stabilisera ni où se situera le nouvel équilibre des prix mais une chose est sûre : la richesse produite irriguera beaucoup mieux l'économie qu'elle ne le fait actuellement parce qu'elle sera beaucoup mieux répartie. Or, en rendant plus fluide la circulation de l'argent, nous augmenterons de fait l'activité. Et ce gain d'activité sera à lui-seul bénéfique à l'ensemble de la population : aux riches, aux classes moyennes, aux pauvres et à l'administration publique dont les recettes dépendent précisément de l'intensité des échanges.

Le point le plus difficile à négocier, lorsqu'un territoire s'écarte du modèle économique dominant, est de trouver un mode d'échange satisfaisant avec l'extérieur. Demain, comme aujourd'hui, l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international, les banques centrales, les multinationales et les fonds de placements seront gérés par des capitalistes. En laissant ses frontières ouvertes, le territoire dissident subira donc

leur domination. Le problème par exemple de la concurrence des pays à bas coût salarial demeurera, celui de la captation des matières premières également. Si les coûts augmentent sur le territoire, la compétitivité des entreprises, au plan international, diminue en proportion. Non seulement les entreprises seront plus petites, moins productives, mais elles devront affronter la voracité des multinationales qui tenteront par instinct d'étouffer dans l'œuf ce projet hérétique. Les forces capitalistes n'hésiteront pas, soyons en sûr, à semer le désordre sur le territoire rebelle et à user de tous les moyens dont elles disposent pour le mettre en faillite. C'est ce qui s'est passé au Venezuela, sous la gouvernance Chavez, en Grèce du temps d'Alexis Tsipras, en 1991 en Irak, en 1973 au Chili, en 1962 à Cuba ou au Nicaragua, en Argentine, en Serbie, en Afghanistan, en France quand l'ordre du monde y a été contesté. Quelle que soit notre imagination, nous sous-estimons toujours la férocité dont les riches sont capables dès qu'ils sentent leurs biens ou leur pouvoir menacés. Les travailleurs devront donc se réorganiser en tenant compte d'un macrocosme qui ne leur laissera aucun répit. Mais la société qui adoptera la limitation des revenus individuels ne sera pas désarmée pour autant, bien au contraire. Les armes du libéralisme pourront agir en sa faveur. En réduisant la bureaucratie, en simplifiant les rouages institutionnels, en nettoyant les entreprises de tous les coûts parasites, en favorisant la fluidité de l'information, du travail et des capitaux, la société fera mieux que simplement maintenir sa compétitivité, elle gagnera du terrain. Investir dans l'innovation et la qualité des produits, baisser les salaires nominaux, laisser

dévaluer la monnaie, créer au besoin une cryptomonnaie publique, locale et non thésaurisable, pour soutenir le marché intérieur... voilà des leviers sur lesquels nous pouvons agir.

Dans les faits, un marché ne s'équilibre jamais par la modification d'un seul facteur mais par une action cumulée de tous. Il est clair que le pays qui s'attaquera à la richesse individuelle créera aussitôt un choc boursier qui affolera les spéculateurs. Leur réaction instinctive sera évidemment de spéculer à la baisse, on ne sort pas du capitalisme impunément ! Nous pouvons également penser qu'une inflation accompagnera la hausse de la demande non satisfaite du fait de la désorganisation de la production. Pour répondre aux besoins de restructuration des unités de production et à l'explosion des initiatives individuelles, les pouvoirs publics auront donc tout intérêt à ne pas ménager la « planche à billets ». Or, si la monnaie demeure gérée par une banque centrale indépendante, comme c'est le cas en Europe, et si les salaires restent à des niveaux élevés (les syndicats s'opposant par principe à toute baisse du salaire nominal), la hausse des prix annulera à coup sûr tout gain de productivité et, au final, les déficits se creuseront. La faillite guettera alors et il n'y aura pas d'autre choix que de faire ce que tous les pays avancés ont fait en période de développement industriel ou de grave récession économique : contrer les importations par des « obstacles non tarifaires » et favoriser l'investissement intérieur en libérant l'épargne. Il faut savoir que les États-Unis, la Chine, la Russie, le Brésil et l'Inde protègent bien plus qu'on ne le croit leurs productions de la concurrence

internationale. La France le fait pour ses produits culturels avec d'excellents résultats, tant sur le plan intérieur que pour sa renommée internationale. L'Angleterre et l'Allemagne qui appellent à une perméabilité totale des marchés, ne seraient pas devenues de grandes puissances industrielles si elles n'avaient pas fait preuve à des moments moins glorieux d'un vigoureux protectionnisme. Pendant longtemps les navires étrangers furent interdits de port dans tout le Royaume-Uni et les tarifs douaniers dressés par Otto von Bismarck pour combattre la crise de 1873 n'ont rien d'une légende. La Corée du sud n'est-elle pas, elle aussi, devenue une puissance de rang mondial en fermant ses frontières aux produits extérieurs pendant près de trois décennies ?

Or, il se trouve que la planète et l'humanité exigent aujourd'hui des normes écologiques et sociales indispensables à leur survie. Pourquoi ne pas brandir ces exigences dès lors que l'on s'engage dans un projet à la fois démocratique et écologique ? Après l'énième crise économique mondiale, l'extinction de millions d'espèces vivantes dont nombre d'insectes pollinisateurs, la pollution des villes, la multiplication des alertes climatiques, l'amplification des guerres, les migrations de population, les épidémies virales... il ne peut être reproché à un pays de prendre des mesures de protection qui vont dans le sens d'une amélioration globale de la vie et des écosystèmes. Mais nous pourrions également envisager au niveau de l'Organisation mondiale du Commerce de nouvelle norme d'échange basée sur la parité de pouvoir d'achat et non sur une monnaie

quelconque. Imaginons par exemple que les prix d'échange entre les territoires ne soient plus absolus mais relatifs, tenant compte du pouvoir d'achat des devises nationales (le fameux panier universel évoqué dans le premier chapitre). Dans cette perspective, c'est le prix pratiqué dans le pays acheteur qui est retenu : lorsque la France vend un kilogramme de pommes de terre au Zimbabwe, le prix est celui pratiqué au Zimbabwe. A l'inverse, si la France achète un kilogramme de pommes de terre au Zimbabwe, elle le paye au prix moyen pratiqué en France. Ces prix moyens doivent évidemment être définis par un mode de calcul statistique imposé, selon une typologie consensuelle des produits de consommation. Un calcul qui ne peut qu'être le fruit d'un organisme international comme l'OMC. Ce serait une façon d'imposer la « loi du prix unique » du suédois Gustav Cassel au marché international et un moyen efficace de contourner les effets des taux de change. Ainsi, les pays à monnaie faible seraient incités à commercer davantage avec les pays riches mais ces derniers n'auraient aucun intérêt à le faire. Les marchés intérieurs des pays développés seraient ainsi protégés et, puisque les prix seraient fixés à l'avance, les marges ne seraient plus uniquement encaissées par les importateurs. Les petits producteurs locaux y trouveraient leur compte. Ce principe n'est pas nouveau, il est aujourd'hui le moteur du commerce équitable. Il fonctionne. Il suffit donc de l'étendre à l'ensemble des échanges entre les nations pour que le dumping cesse ses ravages et que l'écologie progresse. Naturellement, les produits « endogènes », typiques d'un territoire, ne sont pas concernés, comme les

innovations qui n'ont, par définition, pas de prix. Un pays importateur qui ne produit pas lui-même le bien (fruits exotiques, pétrole, minerais rares ou technologie de pointe) ne peut fournir de prix de référence, il paye donc le bien au prix demandé par le producteur. L'idée veut qu'un prix reste libre tant qu'aucun producteur du pays consommateur ne propose un produit équivalent sur le marché intérieur. Cela signifie aussi que dès qu'un producteur local se lance, c'est son prix qui devient la référence, il y a donc pour un temps un effet de monopole. Cette mesure ne peut donc s'appliquer que sur un marché vraiment libre où la concurrence n'est pas empêchée par des oligopoles préétablis. Seule la libre concurrence peut venir contrer le « monopole naturel » d'un pionnier sur un marché local. Notons au passage que la hausse des prix imposée par ce pionnier profite aussi aux producteurs étrangers, mais uniquement le temps que les nouveaux entrants satisfassent la demande. Nous voyons qu'assez rapidement, le marché s'équilibre à un prix consensuel, incitant par ailleurs chaque territoire à produire et à consommer ses propres produits.

En jouant sur ces différents axes, en laissant d'une part les marchés réguler les salaires et les prix, en favorisant une production modulaire et fractale répartie sur l'ensemble du territoire, en limitant l'enrichissement individuel, en instaurant une taxation flexible tenant compte des externalités sociales et environnementales de chaque production et en proposant, d'autre part, de nouvelles règles d'échange sur les marchés internationaux, alors nul doute que nous réussirons à insuffler au monde un bouillonnement créatif et

enthousiaste bien plus exaltant et bien plus efficient que le simple « sauve-qui-peut » capitaliste.

L'utilité du travail

Nombre d'observateurs du monde contemporain s'accordent à dire que le travail, tel que nous l'avons connu dans la période d'industrialisation massive, touche à sa fin.¹¹³ Dans quelques décennies, les robots et les ordinateurs produiront probablement plus précisément et plus rapidement tout ce dont les hommes ont besoin et qui ne relève pas d'une singularité. Si, à notre époque, certaines industries continuent d'embaucher, c'est donc uniquement par habitude, par facilité ou parce que le coût du travail dans les pays émergents demeure en deçà des investissements nécessaires à la mécanisation. Mais cela ne saurait durer. Techniquement, l'avantage des machines est indiscutable : plus rapides, plus précises, infatigables, programmables... Aucun Stakhanov ne peut rivaliser ! L'intelligence, c'est à dire la capacité de discernement, jusque là réservée à l'humain, est elle-même à portée d'automates. A moins donc d'adopter une posture néo-luddite, la robotisation de la production est inévitable. Les tâches qui ne nécessitent pas de compétences particulières, notamment sur les « lignes de production intégrées » échapperont aux humains et je ne

¹¹³ Voir, entre autres, Daniel COHEN (*Le monde clos et le désir infini*), Bernard STIEGLER (*La Société automatique – L'avenir du travail*), Pierre BELLANGER (*Souveraineté numérique*), Jeremy RIFKIN (*La fin du travail*).

crois pas qu'il faille s'en plaindre tant ces emplois sont intéressants. Mais, d'un point de vue strictement capitaliste, il y a quelque chose de cocasse dans cette mutation : en réduisant l'emploi, certes l'entreprise améliore ses coûts de production mais elle supprime des salaires, donc des consommateurs. Le jeu aujourd'hui, pour les grandes firmes capitalistes, consiste donc à produire avec le moins d'ouvriers possible et à vendre aux ouvriers des entreprises qui n'ont pas encore sauté le pas. Jeu emblématique de l'esprit qui porte le capitalisme !

Nous pourrions aussi nous demander avec le même étonnement pourquoi les travailleurs ont mis tant d'énergie à améliorer une productivité qui finit aujourd'hui par leur retirer leur emploi ? Sans doute l'ont-ils fait parce que le travail n'est pas un besoin fondamental de l'homme et que, de tout temps, ce dernier a cherché à s'en défaire. Cela dit, tous les emplois ne se trouvent pas à la même enseigne. Ceux de techniciens, d'ingénieurs, de concepteurs ou de managers de projets n'ont que peu à voir avec le trepalium romain ou la robota tchèque, ceux-là ne s'évaporeront pas dans l'éther cybernétique. En vérité, le travail ne cessera vraiment d'exister que lorsque son cœur, l'innovation, s'arrêtera de battre. Or l'imagination est une caractéristique spécifique de l'Homme qui échappera à jamais à « l'intelligence artificielle ». Le travail ne disparaîtra donc vraiment qu'avec la fin de l'humanité. Nous ne parlerons donc pas ici d'une fin du travail mais d'une redistribution, en revisitant les concepts de rémunération et d'activité.

Comme je l'ai dit plus haut, le plafonnement des revenus apportera un répit aux ouvriers et aux employés car la dislocation des grandes firmes et l'atomisation de la production rendra l'automatisation moins facile. Le processus sera retardé mais non éteint car la concurrence, notamment des multinationales étrangères qui continueront à avoir accès au marché intérieur, obligera les producteurs locaux à tirer leurs prix vers le bas, donc à privilégier les machines. En fait, le problème de l'automatisation ne se pose véritablement que si l'on raisonne selon le schéma d'organisation actuel : le salaire est lié à l'emploi et non à l'activité ou à la richesse produite. Si vous êtes chômeur et que vous rendez service à tous les habitants de votre quartier, qu'à la maison vous vous chargez de l'ensemble des tâches domestiques et qu'en plus vous aidez les jeunes de l'école voisine dans leurs apprentissages, vous ne travaillez pas ! Vous êtes officiellement un bon à rien, sinon à longer les murs de Pôle Emploi, et si en plus vous ne payez pas votre loyer au rentier propriétaire de votre appartement, vous finirez sous les ponts. Nous allons ici penser tout autrement en partant du principe que tout être humain apporte quelque chose de positif à la communauté par le seul fait qu'il existe et qu'il en est un membre incontournable. Demain, nous serons peut-être tous intérimaires, sans carrière, sans indemnité en période de chômage, mais nous aurons la garantie que, quoi qu'il arrive, nous ne sombrerons ni dans la misère, ni dans la dépression, ni dans une quelconque addiction supplétive. Notre place dans la communauté sera assurée par la solidarité,

notamment au travers du revenu minimum décrit dans la première partie de ce livre.

L'abandon du capitalisme entraînera donc une redéfinition des statuts des travailleurs. Celui d'associé sera valorisé alors que celui d'employé se dépréciera avec le temps. Un employé ne touche en effet son salaire qu'en fonction d'un contrat pour un travail précis, il n'a aucune raison de s'investir au-delà de ce qui lui est demandé, son activité s'approche de celle d'un serviteur. L'associé, au contraire, est partie prenante du projet, son salaire est fonction du résultat et son implication dans le fonctionnement de l'entreprise est permanente. L'idée est donc d'inciter les employés à s'associer aux entrepreneurs, en assumant une part des responsabilités et des décisions. Les grosses entreprises abandonneront alors leur organisation pyramidale pour s'orienter vers des structures plus neuronales, à l'image, en France, des Sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP) ou des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC). Ce type d'organisation caractérisera en particulier la grande industrie non manufacturière (mines, aciéries, centrales électriques...) dont le fractionnement est impossible ou non souhaitable et dont la fonction est d'abord d'alimenter les autres entreprises en consommations intermédiaires. Toutefois, rien ne peut être imposé, la transition étant accompagnée d'une grande simplification administrative et une totale liberté d'organisation, toutes les combinaisons resteront possibles, y compris celles qui fonctionnent actuellement. Souhaitons a minima que les sociétés manufacturières qui ne choisiraient pas un mode de fonctionnement associatif soient a minima du type de

celles qui aujourd'hui « se libèrent ».¹¹⁴ Les dirigeants n'y sont plus de petits potentats qui imposent les rythmes de production à des automates humains mais des leaders qui agissent en relation constante avec leurs employés. Ceux-ci sont amenés à donner leur avis, à faire œuvre de responsabilité avec un devoir de veille sur les débouchés et de créativité en cas de dysfonctionnement. La gestion de l'entreprise devient dans ce cas plus transparente et beaucoup plus légère (par la suppression ou l'enchâssement des fonctions supports comme les ressources humaines, les systèmes d'information ou de qualité) et le premier gagnant est l'entrepreneur lui-même qui peut se libérer des tâches organisationnelles pour se consacrer davantage à la prospection. Dans ce type d'entreprises, les travailleurs sont reconnus pour ce qu'ils apportent au groupe, leur travail retrouve un sens social et leur rémunération est fonction des résultats. Mais l'investissement personnel n'est pas une obligation : ceux qui ne souhaitent pas s'engager restent des employés classiques dont les contrats fixent les salaires indépendamment de la production. La différence est que, pour l'associé, une négociation est possible à tout instant en fonction de l'investissement et des retombées commerciales alors que, pour l'employé, le salaire est fixé dès l'embauche pour un temps donné. La nouvelle répartition amènera donc probablement une fracture salariale entre les travailleurs qui viennent simplement

¹¹⁴ Voir le documentaire de Martin MESSONNIER, *Le bonheur au travail*, 2014 ; Isaac GETZ, Brian Mc CARNEY, *Liberté et Cie*, Fayard, Paris, 2012 ; Marc DOREL, *Le management libéré*, Éditions Hélène Jacob, Paris, 2014.

chercher un salaire et ceux qui participent au projet de l'entreprise. Puisque seules les bornes comptent, un fossé risque donc de se creuser entre les petits et les hauts salaires. Personnellement, compte tenu du fait que l'amplitude des revenus demeure en deçà d'un facteur cinq, une telle perspective ne me choque pas. Si l'évolution du travail exige du travailleur d'avantage d'autonomie et de maturité, il est logique qu'une meilleure rémunération accompagnent ceux qui acceptent de prendre des responsabilités. Il faut également inciter les employés et les ouvriers à se former car, demain, malgré la modularité prescrite, aucune entreprise ne se satisfera plus d'un travail machinal. L'incitation viendra de la rémunération, bien sûr, mais aussi des employeurs eux-mêmes qui devront s'impliquer et accompagner cette transformation, en investissant par exemple une part des bénéfices financiers de l'entreprise dans la formation. Les ouvriers et employés qui prendront une part active à ce changement, en cessant notamment de confier leur destin à la providence, en seront les premiers gagnants. Ceux qui, au contraire, refuseront cet effort et resteront sans qualification particulière ne pourront guère espérer autre chose qu'un salaire modeste pour des tâches peu valorisantes. Dans un pays comme la France, d'ici peu, la moitié des emplois d'ouvriers et d'employés vont disparaître. Un écart important entre les salaires sera un bon moyen d'inciter les travailleurs les plus menacés à se spécialiser. Cette réorganisation du travail par une hausse générale des compétences, un meilleur partage des tâches et une plus juste rémunération, enclenchera un cercle vertueux : elle contribuera à accroître la motivation des

travailleurs, la productivité augmentera de fait et la compétitivité des entreprises sur le plan international s'en trouvera renforcée.

Ceci dit, tous les travailleurs n'aspirent pas à intégrer une structure collaborative et beaucoup, s'il l'on en juge par le nombre croissant des entreprises individuelles, préféreront créer eux-mêmes leur propre emploi. Ceux-là resteront libres d'adopter un statut d'indépendant et de proposer leurs compétences sous la forme de prestations ou de tâches, à l'image de ce qui se fait dans l'Intérim ou le portage salarial. Ce statut d'indépendant sera unique et regroupera l'ensemble des professions libérales et des entreprises individuelles (auto-entrepreneurs). L'objectif étant, bien sûr, compte tenu de la libéralisation souhaitée de l'économie, de favoriser ce type d'initiative, ce statut devra être aussi simple que possible, soutenu par une administration réellement à son service (portage public) et d'un accès facilité par une offre publique de financement aussi disponible qu'abondante (banque publique).

Au final, le code du travail ne comportera que quatre types d'emplois : indépendant, dirigeant, associé ou employé. Les statuts de fonctionnaire ou d'intermittent disparaîtront de fait. Le marché du travail, libéré de la pression des grands employeurs institutionnels (grandes firmes et fonction publique), sera alors davantage fonction de la demande que de l'offre. Mais, grâce au revenu de base qui assurera à chaque individu de ne jamais vivre sous le seuil de pauvreté, les travailleurs seront moins soumis aux exigences des employeurs. Ils

reprennent les rênes du marché du travail en décidant où non d'y entrer aux conditions offertes par les recruteurs. Les négociations se feront donc de gré à gré, entre l'employeur et l'employé, avec néanmoins quelques garde-fous que nous définirons plus loin. A l'inverse, il ne sera plus possible de revendiquer un salaire minimum institutionnel, ni même des indemnités de chômage ou de licenciement. Les grilles indiciaires systématiques, indexant par exemple le revenu sur l'ancienneté dans l'emploi, disparaîtront également. L'expérience ne sera prise en compte que si elle est utile, si elle apporte une compétence particulière, par exemple dans le développement de stratégies commerciales, dans l'établissement d'une clientèle, dans la recherche ou pour tout métier qui exige une longue pratique.

Le recrutement et le licenciement ne souffriront donc d'aucune norme particulière. Une entreprise, pour être dynamique et réactive face aux fluctuations du marché, doit en effet pouvoir ajuster l'emploi à la production avec un minimum de latence. Si l'emploi et le licenciement sont administrativement complexes ou freinés par des lois ambiguës, tout le monde y perd, les employés comme les employeurs. Lorsque des entreprises hésitent à embaucher quand la demande gonfle et peinent à licencier quand les ventes se tassent, elles se trouvent toujours en déphasage par rapport au marché, avec de moindres bénéfices en période faste et des déficits accrus en période de récession. Or la théorie nous dit qu'un marché est par définition instable, que l'équilibre n'existe jamais vraiment, que la stabilité n'est en fait qu'une oscillation permanente autour du point d'équilibre

supposé. En ajoutant de l'amplitude, nous augmentons inutilement les risques, nous créons de surcroît des comportements parasites de panique et d'euphorie qui accentuent les tendances, entraînant des anticipations hasardeuses et des naufrages absurdes. De plus, cette inadaptation chronique de la production à la demande crée du gaspillage, ruine l'enthousiasme de ceux qui s'engagent et n'empêche pas, en fin de course, la frustration des consommateurs. Nous devons évidemment rendre les marchés beaucoup plus fluides et faire de l'adaptation de l'offre à la demande le vecteur principal de l'efficience.

Certains, peut-être, s'interrogent sur la notion de productivité dans une société où l'enrichissement individuel est limité. Pourquoi en effet chercher à produire davantage si en retour les gains sont impossibles ? Certes, nous pouvons imaginer le cas d'une entreprise où tous les salaires atteignent le plafond autorisé et se dire que la motivation ne peut qu'y décroître. Mais en réalité, il n'y a pas de limite car, comme je l'ai dit plus haut, lorsque l'accroissement des revenus n'est plus possible, le gain se transfère sur le temps. Ainsi, plus leurs revenus progressent, moins les travailleurs travaillent. Cet argument du temps devrait suffire à créer l'émulation nécessaire à l'accroissement de la productivité même si, dans la vraie vie, cette configuration ne concernera que très peu de travailleurs. Pour la majorité d'entre nous, en effet, l'attrait du gain continuera à agir et le temps ne viendra se substituer à l'argent que pour les plus hauts revenus et pour ceux qui,

libérés du désir de fortune, préféreront se consacrer à d'autres richesses.

La crainte des syndicats et des travailleurs face à une flexibilité accrue des salaires et des emplois est une réaction de protection légitime dans une société capitaliste. Non seulement les gagnants y sont peu nombreux mais l'exclusion y est redoutable car ceux qui échouent sont souvent considérés comme un déchet. Mais, lorsque la sécurité matérielle est garantie par un revenu de base et que le risque d'être exploité par ceux qui détiennent les moyens de production est mesuré, cette flexibilité n'est plus à craindre. Au contraire, une plus grande adaptabilité est un atout pour l'emploi car elle rend le marché plus dynamique. Il faut de toute façon comprendre que l'emploi durable est toujours favorable aux entreprises. J'invite ceux qui redoutent un retour aux journaliers, à relire les économistes qui ont étudié le marché du travail, notamment Keynes ou Krueger. Contrairement aux idées reçues, le salaire établi par convention collective, donnée exogène par rapport à la conjoncture, donc rigide a priori, est un vecteur de stabilité du système économique.¹¹⁵ Une fluctuation trop importante des emplois et des salaires n'est donc pas souhaitable, économiquement, et les employeurs le savent : beaucoup s'attachent à maintenir ce que l'on appelle le « salaire d'efficience » qui permet à la fois une bonne motivation des travailleurs et une consommation

¹¹⁵ Voir entre autres Joseph E. STIGLITZ (aléa moral, coûts d'embauche), Georges AKERLOV (sélection adverse, travail gratuit) ou Jean-Jacques LAFFONT (Économie de l'Incertain et de l'Information)...

soutenue des ménages.¹¹⁶ Car, non seulement l'insécurité salariale handicape le pouvoir d'achat mais il pousse le consommateur à épargner plus que nécessaire, ce qui n'est jamais bon pour l'économie. En outre, le turnover des employés entraîne des coûts qui peuvent ne pas être négligeables pour l'entreprise : cela oblige à surdimensionner le service de gestion du personnel, à engager des dépenses cycliques de formation et de recrutement avec, à la clé, un manque de performance des employés, une mauvaise circulation de l'information et une réputation sociale déplorable... Les entreprises qui savent, au contraire, maintenir la stabilité de leur effectif, accumuler du savoir-faire et entretenir un environnement relationnel positif par une rémunération décente sont celles qui durent et offrent les plus gros dividendes aux actionnaires. Il ne faut donc pas craindre une libéralisation du marché du travail au prétexte qu'elle tirerait les salaires vers le bas ou multiplierait le chômage, cela ne se passera pas. D'autant que le revenu de base donnera l'avantage au salarié dans les négociations car personne n'acceptera de travailler si le gain n'est pas substantiel. Au niveau des pouvoirs publics, la flexibilité impose toutefois de mettre en place une bourse du travail efficace, exhaustive, où l'information circule vraiment entre les demandeurs d'emplois, les recruteurs et les structures de formation. Pôle Emploi, le service d'accompagnement des chômeurs en France, nous montre qu'un guichet d'accueil ne suffit pas, il faut une

¹¹⁶ Le salaire d'efficience détermine le coût minimum du travail pour une motivation optimale du travailleur.

structure dynamique, omniprésente et proche des demandeurs, en relation directe avec les services de ressources humaines des entreprises. Un tel service est largement à la portée d'un État ou d'une région et tant les entreprises que les syndicats gagneraient à y collaborer activement.

Une plus grande facilité des embauches et des licenciements ne signifie pas pour autant qu'il n'y a plus de règles. Deux me semblent indispensables : La première, dont nous ferons notre quatrième axiome constitutionnel, acte ce qui a été dit plus haut en stipulant *qu'à emploi équivalent dans une unité donnée, toute différence de salaire doit être justifiée, soit par un écart de productivité ou de savoir-faire, soit par une prise de responsabilités*. Dans une entreprise, les salaires ne pourront donc pas différer pour des raisons d'identité, de sexe, d'âge, d'ancienneté, de formation ou de diplôme. Seules la compétence effective, l'investissement et la responsabilité compteront dans l'élaboration du salaire. La transparence sera de mise : les syndicats rendront public les salaires associés aux métiers de l'entreprise et interviendront à la demande des employés ou des employeurs au sein même des établissements en cas de litige. En effet, comme nous le verrons un peu plus loin, les syndicats structureront l'organe judiciaire chargé de réguler le marché du travail, en apportant à tous une justice de terrain réactive et dotée d'une véritable autorité. Les syndicats auront ainsi la mission et le devoir, dès qu'un différent leur sera signalé et jusqu'à sa résorption, d'établir au sein même de

l'entreprise un conseil prud'homal capable d'ouvrir une « table de justice »¹¹⁷. Les accords salariaux de branche continueront à exister, bien sûr, ils serviront le cas échéant de référence, mais travailleurs et employeurs resteront libres d'inventer d'autres arrangements s'ils le souhaitent. Le contrat individuel primera donc, dans le respect de l'axiome précité, c'est à dire à minima en accord avec les emplois similaires de l'entreprise. Deux travailleurs faisant le même métier dans une même structure auront de fait le même salaire. Je rappelle néanmoins avec insistance que nous nous plaçons là dans une perspective globale qui englobe toutes les mesures prescrites et qu'aucune ne vaut séparée des autres. Ne faire qu'une partie du chemin serait à coup sûr nourrir le capitalisme que nous voulons combattre. L'objectif n'est pas en effet d'annihiler le code du travail comme le souhaite la droite dans le seul but d'accroître les profits des actionnaires mais de faire qu'un équilibre se crée entre les exigences des actionnaires, celles des entrepreneurs et celles des employés. Dans ce cadre, la hausse continue des salaires et des dividendes n'est donc plus une évidence. Plus les facteurs et les marchés seront en phase, plus les rémunérations colleront à la réalité de la production. Les salaires pourront donc baisser en cas de récession économique. Néanmoins, le plafond des revenus individuels étant fonction de la valeur ajoutée ($5R/2$), actionnaires et employeurs auront tout intérêt à soutenir l'activité, notamment en garantissant à leurs

¹¹⁷ Pour le fonctionnement d'une table de justice, voir les paragraphes consacrés à ce domaine dans le chapitre suivant.

employés-consommateurs des salaires suffisants. Par ailleurs, nous l'avons dit, les « charges » payées par l'entreprise seront décorréliées de l'emploi. Les entreprises gagneront donc à embaucher si la valeur ajoutée produite dépasse le taux de charges anticipé.

La seconde règle qui me paraît fondamentale, dont nous ferons notre cinquième axiome, est que *tout chef est choisi par ceux qu'il est censé gouverner*. C'est là un enjeu démocratique qui s'impose sans dérogation possible au monde du travail comme à la politique ou à l'armée. Ce que la démocratie prescrit pour la République, à savoir des représentants élus par le peuple, reste valable dans toute partie d'elle-même. De quelle divine directive en effet les chefs seraient-ils choisis par leurs chefs et non par ceux qu'ils administrent ? Dès lors qu'une telle règle figurerait dans la Constitution, aucun supérieur hiérarchique ne pourrait plus imposer sa vision du travail sans le consentement de ceux qui le réalisent. Le travail prescrit ne serait plus la mesure du travail réel.¹¹⁸ Il ne serait pas absurde, en prolongement, d'imposer par la loi un recours annuel à une sorte de vote de confiance. Tout chef aurait ainsi l'obligation, en cas de rejet par ses subalternes, d'abandonner ses fonctions. Cela peut paraître compliqué et propre à ralentir la mise en production d'une unité mais le temps « perdu » en démocratie sera vite rattrapé si les équipes ensuite collaborent dans un climat de confiance réciproque : un

¹¹⁸ Sur l'écart entre travail prescrit et travail réel, lire Christophe DEJOURS, *L'évaluation du travail à l'épreuve du réel. Critique des fondements de l'évaluation*, INRA Éditions, Paris, 2003.

chef choisi par ses employés se verra conforté dans ses fonctions ; les « opérateurs » se sentiront écoutés ; les difficultés du travail seront prises en compte et peut-être chacun sera-t-il enfin reconnu pour ce qu'il apporte à l'entreprise, non seulement en tant que facteur de production, mais également en tant qu'être humain. Cependant, tout créateur d'entreprise se trouverait de fait sous l'emprise d'une telle règle dès la première embauche, ce qui n'est guère concevable. Modulons donc en énonçant qu'en deçà d'un certain nombre d'embauches, la règle reste implicite, les employés d'une unité artisanale font confiance à l'entrepreneur. Remarquons également que le choix du chef par ses subalternes oblige au dialogue. Les méthodes de management, les projets, l'état du service, le développement de l'entreprise... feront l'objet de discussions. Je rappelle que les distorsions de l'information forment dans le monde actuel la principale source de dysfonctionnements des organisations humaines. En cas de désaccord entre employeurs et employés, les uns comme les autres devront proposer des aménagements, de nouvelles idées, une nouvelle organisation, sans quoi le marché finira par les sanctionner tous. Ainsi, progressivement, le management se dynamisera par une vraie légitimité et le surcroît d'interactions profitera à l'ensemble de l'entreprise : les échanges favoriseront l'adhésion des travailleurs, entraîneront une meilleure circulation de l'information, rendront plus transparente la gestion de l'entreprise et, au final, amélioreront les rendements. La pyramide s'inversera : à chaque niveau les subalternes choisiront

leur chef, jusqu'au directeur général ; ce qui ne signifie pas, précisons-le, que les candidats aux responsabilités ne pourront pas être proposés par l'échelon supérieur ou venir de l'extérieur. A l'usage, cette règle fera progresser la démocratie beaucoup plus efficacement qu'une quelconque représentation du personnel dans les conseils d'administration. Des conseils qui, soit dit en passant, deviendront extrêmement rares du fait de l'éclatement des structures productives. En outre, à partir du moment où la hiérarchie sera réduite et où la confiance deviendra un réflexe, il ne sera plus nécessaire de s'encombrer d'outils de contrôle. Une économie pourra alors être faite sur tous les coûts subsidiaires (organe de supervision, « démarche Qualité », certification...) et, puisque chacun aura à rendre des comptes en permanence aux échelons inférieur et supérieur, gageons que les bonnes décisions seront prises au bon moment et que l'utilité (qualité et quantité) de la production deviendra optimale.

Il reste que la limitation des hauts revenus va inciter ceux qui ne parviendront pas à se libérer du paraître à en masquer une partie pour accroître ou simplement maintenir leur consommation identitaire. Le « marché noir » et la fraude risquent donc dans un premier temps de s'amplifier. Je rappelle une nouvelle fois que les salaires sont ici non imposables et nets de toutes charges sociales jusqu'à concurrence du plafond autorisé. Les travailleurs dont les salaires seront inférieurs à cinq fois le seuil de pauvreté n'auront donc a priori aucune raison de tricher. Pour ceux dont les revenus dépassent aujourd'hui la limite ou dépendent d'un placement patrimonial et qui frauderont, deux situations se dégagent : La première

lorsque la fraude n'excède pas la valeur R , la seconde lorsqu'il s'agit de détournements plus significatifs et planifiés. Dans le premier cas, nous l'avons vu, il n'est guère nécessaire d'agir, le coût du contrôle dépasserait probablement les retombées potentielles. Par ailleurs, l'avantage de choisir un plafond relativement bas fait que les fraudes ne rapportent pas à leurs auteurs une richesse indécente, propre à déstabiliser le projet qui nous rassemble. L'objectif étant de rendre absurde la richesse financière individuelle, mieux vaut créer des espaces de débat pour inciter les tricheurs à participer au projet collectif que d'envoyer une armée de fonctionnaires contrôler leurs comptes. Si une fraude massive est avérée, les auteurs seront de toute façon sanctionnés car toute dépense ostentatoire mettra immédiatement en alerte les services fiscaux.

Nous ne pourrions néanmoins éviter que les commerçants et les dirigeants d'entreprises ne transfèrent une part de leurs dépenses sur leur société (voiture, appartement, voyages, technologie, énergie, culture...). La tentation sera grande car, dans un premier temps, du fait du plafonnement des hauts revenus et du temps de latence du rééquilibrage des salaires, la richesse des entreprises s'accroîtra plus vite que celles des travailleurs. Il faudra donc veiller à ce que cette plus-value ne soit pas séquestrée par les dirigeants pour leur seul profit sous forme d'avantages « en nature ». Les services fiscaux devront donc surveiller que ces « frais de fonctionnement » restent là aussi dans le domaine du raisonnable.

Une autre source de difficultés apparaîtra en lien avec l'augmentation annoncée des flux migratoires. Le dérèglement climatique, les catastrophes écologiques et la politique impérialiste des grandes puissances militaires que sont les États-Unis, la Russie et la Chine, vont continuer à créer du désordre un peu partout sur la planète, entraînant des migrations de population non-maîtrisables. Les peuples affamés d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et d'ailleurs n'auront d'autre choix que de fuir vers l'Europe, coûte que coûte. Devenir esclave dans un pays supposé riche vaudra toujours mieux que de mourir sur un territoire ravagé par les calamités. La première chose à admettre est qu'aucun mur, aucune armée, aucune police, aucun gouvernement n'empêchera un condamné d'émigrer vers ce qu'il considère comme une terre d'espoir. Les deux seules façons de limiter le phénomène migratoire, sont de cesser d'entretenir le désordre, tant écologique qu'économique, et d'aider les populations à trouver des solutions dans leur propre pays. Commençons donc par mettre un terme à la militarisation du monde en stoppant la fabrication des armes ; proposons ensuite une alternative économique au capitalisme sauvage en finançant les initiatives locales qui apportent de réelles solutions de développement dans les pays d'émigration. L'effet naturel du commerce n'est-il pas de porter la paix ? questionnait Montesquieu en 1758. La réponse est oui, l'Histoire nous le prouve chaque jour, seuls le commerce et les échanges culturels éloignent les pulsions guerrières et xénophobes. Y aurait-il des conflits au Proche-Orient si les pays de cette zone savaient se réunir comme en Europe et faire que les peuples puissent

librement se déplacer et commercer entre eux ? Les soldats n'aiment pas la guerre, pas plus que les civils, et beaucoup d'entre eux préféreraient ouvrir une échoppe dans la ville où ils sont nés plutôt que se battre sans cesse pour une cause qui les dépasse. Aidons le commerce à s'établir librement dans tous les pays, dans toutes les régions, dans tous les villages, selon les usages des gens qui y vivent et en veillant qu'aucun potentat ne régenté les échanges, alors nous verrons reculer les guerres et les migrations. Les riches occidentaux eux-mêmes ont à gagner à pacifier la Terre, beaucoup plus qu'à entretenir ou à créer des conflits. Ainsi, plutôt que de verser cycliquement une aide au développement peu efficace, pourquoi ne pas former les migrants qui viennent en Europe afin qu'ils acquièrent des compétences qui leur font défaut ? L'idée consisterait à rapprocher les immigrés des entreprises afin que les productions destinées à l'étranger s'appuient sur les connaissances particulières de ces gens-là. Si chaque entreprise employait un migrant, le formait, puis l'utilisait pour développer une filiale dans son pays d'origine (ou à l'inverse importer une production, un savoir-faire qui nous manque), non seulement cela donnerait une place sociale aux immigrés dans le pays d'accueil avec la promesse d'un avenir possible mais le développement économique des pays pauvres s'accélérait.¹¹⁹ L'État peut ici mettre en place un service de recrutement spécifique,

¹¹⁹ A ce titre, notons que le continent africain est une terre d'avenir, moteur sans doute de l'économie mondiale dans quelques décennies. Les entreprises qui y investissent aujourd'hui prennent à coup sûr une option sur les marchés de demain.

reliant les immigrés aux entreprises exportatrices, et peut aussi fournir des fonds, via la banque publique, pour les entreprises qui s'engageraient dans ce processus. Cela ne résoudrait évidemment pas tous les problèmes des flux migratoires mais ouvrirait une perspective un peu plus respectable aux sociétés occidentales qu'un repli égoïste derrière leurs barbelés.

Il faut, quoi qu'il en soit et dès maintenant, intégrer le fait que les mouvements migratoires s'intensifieront dans l'avenir et que les populations se transformeront assez radicalement (comme elles l'ont toujours fait après tout !). Les peuples vont se diversifier pour devenir des melting-pots dans lesquels la part de la population blanche ne cessera de fondre (ou de se fondre). C'est le sens de l'Histoire, voulu par les blancs eux-mêmes, et aucune réaction xénophobe n'enrayera ce phénomène irréversible. Le mieux est donc d'envisager ces sociétés multiculturelles avec sérénité en se disant qu'une plus grande diversité d'individus ne peut être que bénéfique à tous, y compris sur le plan économique, et que la fusion des ethnies rendra à terme la xénophobie aussi inutile que la richesse. Préparons donc cette mutation en l'organisant plutôt qu'en la subissant. Faisons le pari qu'un peuple instruit trouvera des solutions un peu plus intelligentes que les simples slogans des populistes.

Le service public

Certains secteurs d'activités ne pourront évidemment pas faire l'objet d'une segmentation en petites unités de production : les exploitations minières ou les réseaux par exemple. Ces secteurs intégreront ou demeureront dans l'espace public aux côtés de l'éducation, la recherche fondamentale, la sécurité du territoire, la justice et les soins hospitaliers. Mais dès que cela sera possible, la production de biens et de services sera localisée au plus près des usagers et réalisée dans des structures autonomes à taille humaine, associatives ou privées. Dans le domaine de l'énergie, si nous ne pouvons morceler une centrale électrique ou un grand barrage de montagne, nous pouvons développer des technologies comme le solaire, l'éolien, l'hydrogène, la géothermie... qui sont beaucoup plus individualisables. Je ne crois guère au « capitalisme distribué » de Jeremy Rifkin,¹²⁰ du moins dans sa globalité, mais il est certain que ce secteur, en s'émiettant, va peu à peu quitter le domaine public. Je n' imagine pas de surcroît le nucléaire durer au-delà d'un siècle d'existence, compte tenu du risque qu'il fait courir aux populations. Deux siècles, tout au plus, comme le pétrole, si aucun nouvel accident majeur ne se produit...¹²¹ La fin du pétrole et du nucléaire n'a rien d'un

¹²⁰ Jeremy RIFKIN, *La troisième révolution industrielle*, Les Liens qui Libèrent, Paris, 2012.

¹²¹ J'invite ceux qui sont favorables à cette énergie à rencontrer les ex-habitants de Pripiat et de Naraha pour saisir l'étendue de leur insouciance.

désastre et doit être considérée comme une chance pour l'humanité tant les « externalités négatives » de ces énergies sont insupportables. L'hydrogène offre en comparaison une perspective tellement plus prometteuse. Je m'étonne d'ailleurs que les gouvernements investissent encore aujourd'hui tant d'argent dans le pétrole ou le nucléaire, alors que la moitié de ces sommes suffirait à développer et à rentabiliser une filière de l'hydrogène, énergie du futur par excellence. Ne serait-ce pas là une preuve supplémentaire que les gouvernants travaillent pour les multinationales en place et non pour le bien commun ? Le fait est que l'exploitation pétrolière et le nucléaire ont des structures hiérarchiques qui centralisent les profits alors qu'au contraire, l'hydrogène et les énergies renouvelables autorisent la répartition en dispersant les centres de production sur tout le territoire... La volonté de mieux partager la richesse produite nous impose donc d'abandonner progressivement ce genre d'industrie centralisatrice et de favoriser, à l'inverse, les initiatives locales. J'ai dit que la région me semblait le meilleur niveau possible de gestion d'un territoire, je crois qu'en matière de production d'énergie, cette proximité devient indispensable. Les pouvoirs publics continueront donc à gérer la production des grosses infrastructures existantes qui ne peuvent pas être segmentées mais avec le souci premier de rendre à terme les régions, les villes, les quartiers et les habitants eux-mêmes, les plus autonomes possibles. Le secteur de l'énergie sortira ainsi progressivement du domaine public, non pour être livré tel quel aux multinationales, comme c'est le cas actuellement, mais pour se

métamorphoser en une galaxie de producteurs, privés ou non, reliés entre eux par un réseau qui, lui, restera public.

La circulation de l'énergie, de l'information, des personnes, des capitaux et des marchandises, dont la liberté est une condition indispensable du bon fonctionnement de l'économie, ne peut en effet être confiée à des organismes privés. L'ensemble des réseaux doit donc être pris en charge par l'État, d'une part pour ne privilégier aucun lieu, aucun acteur ni aucun secteur économique et, d'autre part, pour garantir au plus grand nombre un accès libre et peu coûteux à tout ce qui se fait sur le territoire. Nous touchons là, j'en conviens, un paradoxe intéressant du libéralisme qui doit nous faire réfléchir. Dans un marché libre et non faussé, l'optimum n'est possible qu'à la condition que toute l'information soit disponible et accessible à tous les acteurs. L'information n'est donc pas une marchandise. Si elle l'était, elle ferait l'objet d'un commerce ou d'une spéculation et le marché se fausserait. Or une information accessible à tous, donc quasi gratuite, n'est évidemment pas conforme à l'esprit du libéralisme qui veut que toute valeur échangeable fasse l'objet d'un marché. De plus, si l'on admet qu'une valeur échangeable puisse être non marchande, cela signifie qu'il y en a d'autres. Le libéralisme tolère donc des exceptions. Et ces exceptions ne peuvent être gérées que par un superviseur désintéressé, tel que peut l'être un service public. Le libéralisme nécessite donc, pour fonctionner, une entité régulatrice forte, ce que l'on nomme d'ordinaire la Fonction publique ou l'État. L'information ne peut de ce fait devenir ou rester la chasse gardée de médias privés et

devra nécessairement être gérée par des collectivités publiques ou des associations citoyennes.

Le développement de l'Internet, des routes, du rail, des lignes électriques, sera bien sûr le levier qui permettra de basculer vers cette société neuronale faite d'une multitude d'acteurs privés reliés par un réseau public solide. Là encore, il s'agira d'offrir davantage de liberté et de moyens aux individus afin qu'ils créent eux-mêmes leur propre activité. Mais l'épisode des « radios libres » ou la captation du Web par les GAFAM nous rappelle que la liberté ne suffit pas, il faut empêcher que la gestion de ces réseaux ne tombe aux mains de grandes firmes ou ne favorise l'une d'elles. Ce combat ne sera pas une formalité car les multinationales n'ont aucune intention de nous laisser prendre les commandes. Concernant l'Internet, outre la structure physique du réseau, la communauté devra prendre en charge la classification et la diffusion de l'information. La distribution des noms de domaine, les moteurs de recherche, les fournisseurs d'accès, les sites d'annonces, la logistique... tout cela doit rester dans le domaine public. J'entends, bien sûr, les cris d'orfraie de ceux que la censure inquiète et je précise tout de suite qu'organiser ne signifie pas obligatoirement contrôler. Mais, dans le doute, il serait bon en effet que ces missions soient supervisées ou réalisées par des associations non gouvernementales et nous verrons, dans les paragraphes consacrés à la démocratie, que la mutation économique devra nécessairement s'accompagner d'une forte démocratisation des institutions politiques.

Imaginons alors un service public dont la mission serait de classifier l'information, de la rendre disponible et accessible à tous. Certes, le réseau Internet est mondial mais les pouvoirs publics disposent d'une autorité légitime et d'une force d'action bien supérieure à n'importe quel groupe privé. Ce que Google et Amazon font, n'importe quel état peut le faire avec beaucoup plus d'efficacité. L'administration a largement la capacité de proposer un moteur de recherche indépendant qui soit plus performant et plus exhaustif que ceux du commerce en faisant de la classification des sites (des offres et des besoins) et de la validation de l'information des arguments commerciaux très compétitifs, de surcroît sans fichage, sans publicité ni privilège. Cette organisation de l'information, à l'image de ce que fait Wikipédia, doit être faite partout et tout le temps car sans elle, la connaissance n'est qu'un fouillis inextricable de commentaires sans fondement dont les réseaux sociaux actuels ne sont que le tragique étalage. Les cours d'université, les sites d'érudition, l'information technique, les textes de lois, les catalogues de produits, les annuaires, les annonces, les idées... trouveront d'autant plus facilement leur place qu'une organisation structurée, gérée par un organisme public opérationnel les accueillera !

L'information sera ainsi centralisée, archivée, classée, rendue disponible et librement accessible. Les offres et les demandes d'emplois seront par exemple regroupées sur une base de données nationale gérée par les syndicats ouvriers et patronaux. Lorsqu'un employeur recrutera un employé sans mettre sa demande en ligne, il pourra faire l'objet d'une réclamation de la part d'un chômeur

éventuellement intéressé par le poste et devra se justifier, au besoin devant le conseil des prud'hommes. Les produits et les services seront de la même façon recensés dans des bases de données spécifiques. Un espace sera offert au consommateur pour exprimer ses demandes et ainsi favoriser l'adaptation de l'offre. Des systèmes de type « crowdfunding » pourront être mis en place à partir de propositions formulées soit par les professionnels eux-mêmes, soit par des consommateurs. L'avantage sera que le consommateur pourra émettre un jugement sur ce qui lui sera proposé et exprimer des améliorations possibles (sous l'arbitrage des pouvoirs publics). Peut-être trouverons-nous alors dans les magasins des postes de radio programmables, des véhicules adaptés et fonctionnels sans gadgets inutiles, des chaudières à hydrogène, des lave-linge à trois programmes, des ordinateurs simples d'usage, des motoculteurs solides, des tondeuses à gazon qui démarrent, des vêtements bien taillés non soumis au diktat de la mode, des chaussures de sport qui durent un peu plus d'une saison, des vins parfumés aux épices, des fruits de variétés « non commerciales », des sandwiches biologiques, des gants de travail vendus à l'unité et non par paire, du purin d'orties, des médicaments homéopathiques, des semences variées, une viande sans antibiotique, des légumes nourrissants et des fromages non aseptisés ! Grâce à cette « réclame » institutionnelle et normative, la publicité commerciale disparaîtra, non des médias privés, mais des rues et des supports publics dont les espaces pourront alors être réservés à l'offre culturelle et à l'expression artistique. L'avantage majeur d'une publicité gérée par

les pouvoirs publics est l'équité : le petit producteur indépendant bénéficie du même espace que la grande firme. Avant d'acheter, chaque client peut ainsi consulter la base de données où un comparateur lui propose un ensemble exhaustif des produits disponibles sur le marché avec, bien sûr, des liens vers les sites commerciaux mais sans mise en avant de l'un ou de l'autre. Chaque producteur peut également examiner l'offre de ses concurrents et prendre en compte les demandes des consommateurs sans avoir pour cela à disséquer l'ensemble du Web. La production des biens et des services gagnera en qualité grâce à cette véritable mise en concurrence ; les coûts de publicité seront évidemment réduits et le gaspillage en grande partie évité, ce qui, notons-le, bénéficiera en premier lieu aux entrepreneurs (investissements mieux ciblés, anticipation contrôlée...) et donc aux actionnaires.

Néanmoins, pour être réellement efficaces au niveau économique, ces services devront être présents sur tout le territoire et ne plus se comporter comme une usine à gaz administrative. La réactivité des agents et l'exhaustivité de l'offre sont indispensables. Les fonctionnaires devront donc être en nombre suffisant, d'un haut niveau de compétences, recrutés en fonction de leurs connaissances et systématiquement formés aux évolutions techniques. L'humain doit ici rester le maître du jeu et, pour cela, le fonctionnaire devra suivre une règle qui ne soit pas celle de la soumission mais celle de la responsabilité. Nous sortirons donc comme je l'ai dit plus haut du fonctionnariat classique et de la gestion mécanique par grades, échelons et indices pour transférer le niveau de

rémunération sur les métiers et les engagements. Il s'agit de reprendre, pour tous les fonctionnaires, les statuts d'employé, d'associé et de dirigeant définis auparavant et de faire qu'à chacun d'eux corresponde un salaire unique. Et, comme pour le privé, laissons la possibilité à chaque service de moduler cette base salariale par des primes en fonction du travail effectif de chaque agent. Le code du travail s'appliquera alors dans la Fonction publique de la même façon que dans le secteur privé, il n'y aura plus de droits et de devoirs hors de ceux qui incombent à n'importe quel travailleur. Chacun aura les mêmes avantages et les mêmes obligations quels que soient l'emploi, le lieu où il travaille et l'organisme qui le rémunère. L'État n'a pas, en particulier, à conserver des employés qui refuseraient de s'adapter aux mutations technologiques où dont la productivité deviendrait dérisoire par manque de motivation. Il n'a pas non plus à rémunérer ses agents en fonction de leur ancienneté ou de diplômes qui n'apportent aucune plus-value au service. En parallèle, la simplification administrative améliorera la qualité des emplois proposés en les réorientant vers des fonctions de réel service à la population. Non seulement elle mettra un terme à la bureaucratie pathétique qui entrave l'économie mais elle permettra une plus grande individualisation des services. Les emplois anesthésiants consistant à remplir des formulaires à longueur de journée disparaîtront au profit d'autres plus vivants, basés sur l'accueil, l'assistance et l'initiative. Je pense notamment aux services fiscaux et aux tribunaux qui deviendront des piliers de la puissance publique, aux côtés de l'information et de la gestion du territoire.

Dans la mesure du possible, lorsqu'ils sont clairement identifiables et qu'ils peuvent être achetés par le consommateur, les services publics seront vendus au prix des facteurs, c'est à dire sans profit pour l'État mais aussi sans déficit. Les autres biens, dits « communs », qui composent le paysage d'une société civilisée (soins hospitaliers, instruction, réseaux, sécurité, justice, air, eau potable, patrimoine...) ne seront pas vendus mais financés par la solidarité grâce à l'impôt. J'ai répété moult fois que les salaires inférieurs au plafond autorisé ne seront pas imposables, les recettes proviendront donc principalement de la consommation et du profit des entreprises dont la rentabilité dépassera un certain taux.

La circulation de l'argent

Dans la mesure où l'administration maîtrise la circulation de l'argent, via les financements, la notification des actes et la consommation, personne ne devrait avoir à lui déclarer quoi que ce soit qu'elle ne connaisse déjà. Cependant, afin d'éviter les injustices liés aux inévitables erreurs, il me semble utile de maintenir une contre information venant des usagers eux-mêmes. Comme les entreprises, les particuliers continueront donc à déclarer annuellement leurs revenus aux services fiscaux. Chaque citoyen, dès sa naissance ou sa naturalisation, bénéficiera d'un compte, géré par la Banque publique, sur lequel ses salaires, comme le revenu de base, seront versés. Évidemment, chacun sera libre ensuite de transférer cet argent sur un autre compte et

d'utiliser au quotidien s'il le désire les services d'une banque privée. La Banque publique hébergera également les comptes publics et ceux des entreprises présentes sur le territoire. Elle collectera donc les taxes et les contributions sociales directement à la source et offrira aux élus et aux magistrats un regard direct à la fois sur les dépenses de la nation et sur le train de vie des entreprises comme des individus. Cette Banque publique sera gérée par le ministère des finances, en relais de la banque centrale quand elle existe, au sein d'unités de services publics installées dans chaque quartier et dans chaque village. En cas de désaccord avec la politique monétaire d'une banque tutélaire (BCE, Fed...), la Banque publique pourra développer sur le territoire une monnaie parallèle, numérique, non thésaurisable et non convertible, à l'image de ces nombreuses monnaies sociales qui fleurissent un peu partout pour financer les échanges intra-communautaires sur les marchés locaux.¹²² Cette cryptomonnaie territoriale pourra en outre servir à financer le revenu de base de chaque citoyen, via les cotisations sociales des entreprises, créant ainsi une fluidité monétaire interne au territoire, apte à stimuler l'activité tout en évitant les dangers de la spéculation.

Les prélèvements obligatoires seront au final de trois types : les impôts, la taxe dégressive sur la valeur ajoutée et la taxe de solidarité qui rassemblera l'ensemble des contributions sociales. Tous seront levés au niveau de ce

¹²² Pour le fonctionnement d'une monnaie locale, voir l'exemple en Suisse du « léman », première monnaie locale transfrontalière, (www.monnaie-leman.org) ou de la banque WIR (<https://www.wir.ch>).

que je nomme le « canton » et qui correspond à un bassin de vie de quelques dizaines de milliers d'habitants. Une part sera ensuite transférée à la Région puis à l'État pour financer les projets interrégionaux et les organes centraux. Les services fiscaux seront donc répartis sur tout le territoire au plus proche des élus et des citoyens et le financement de la vie collective se fera du bas vers le haut, d'abord en fonction des préoccupations quotidiennes des habitants puis par un transfert vers les instances d'harmonisation et de cohésion. Les impôts, puisque certains demeureront, toucheront prioritairement les revenus du patrimoine et le patrimoine lui-même lorsque les collectivités locales choisiront de l'assujettir. Nous pouvons donc imaginer que les taxes foncière et d'habitation seront maintenues mais, là encore, une simplification du calcul, une réelle transparence et une prise en compte de la propriété réelle, c'est à dire incluant les dettes d'emprunts, me semblent indispensables pour éviter l'injustice actuelle des sommes forfaitaires totalement déconnectées de la réalité économique des ménages. Les loyers et les rentes qui ne concernent pas directement le financement de l'activité économique, seront eux aussi imposés selon des tranches progressives, en veillant évidemment à ne pas dissuader l'investissement dans l'immobilier, par une volonté trop précipitée de réduction des inégalités patrimoniales. Un impôt supplémentaire sur les entreprises pourra aussi être mis en place en fonction de la rentabilité, afin de soutenir les activités coûteuses mais indispensables (production de fruits et légumes, entretien des routes, traitement des déchets...). Enfin, l'impôt pourra

également devenir volontaire pour tous ceux qui considèrent le bien commun plus important que leur enrichissement personnel. Fonctionnant sur le principe d'un crowdfunding public, il sera ciblé par le donateur et ne pourra être utilisé autrement par les collectivités, sinon sur justification et après un réel dialogue citoyen. Le côté volontaire peut prêter à sourire mais si l'on songe, dans un pays comme la France, au nombre de bénévoles, aux nombreux dons aux associations, aux élans solidaires qui surgissent quand une catastrophe s'abat, on se dit que ce peuple connaît la valeur de la fraternité et qu'il serait tout à fait prêt à soutenir ce genre de fonctionnement si des débats et une totale transparence des comptes apportaient la conviction qu'aucune corruption et qu'aucun détournement ne sont possibles.

En fait, la cohérence de cet exposé impose que ces impôts restent minimes pour ne pas entraver l'activité et que l'essentiel des prélèvements nécessaires au fonctionnement de la société se fasse sur la richesse produite, qu'il soit donc strictement proportionnel à la valeur ajoutée. Ainsi, plus le territoire produit, plus les caisses publiques se remplissent et inversement – ce qui n'est pas vrai actuellement par exemple avec les impôts locaux. Ce sera le rôle, dans notre projet, de la taxe sur les produits, appelée « taxe dégressive sur la valeur ajoutée ». Cette TDVA correspond au départ à 100% du prix de vente d'un produit, c'est à dire qu'elle en double le prix de base. Dans les faits, elle ne sera jamais aussi haute puisqu'elle pourra être réduite selon plusieurs critères. La taxe est en effet un outil assez performant pour orienter la production vers ce que la communauté

considère comme un progrès. La préservation du vivant, de l'air et de l'eau, l'exploitation raisonnée des ressources, le respect des droits humains et animaux, la qualité, la durabilité, l'utilité sociale, l'enrichissement culturel... sont des critères de civilisation que l'humanité peut imposer au commerce. Imaginons que chacun de ces critères corresponde à un pourcentage de taxe au-delà d'une base de 20%. L'impact écologique représenterait 30%, en fonction de la pollution, de l'empreinte énergétique, du taux de recyclage ; les droits humains et animaux également 30%, prenant en compte les conditions de travail, les droits sociaux, la démocratie, les libertés ; la valeur éthique du produit, sa qualité, sa durabilité, son utilité sociale constitueraient les 20% restant. Un produit biologique fabriqué dans une coopérative et vendu à proximité du lieu de production serait alors taxé au taux minimum de 20% ; un objet en plastique inutile, non recyclable, fabriqué à l'autre bout du monde par des enfants emprisonnés dans les sous-sols d'un cloaque nauséabond requerrait un taux de 100%. Au plan international, pour éviter toute contestation, la taxe écologique pourrait être mesurée par un coefficient délivré par une instance impartial comme le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et la taxe sociale par un coefficient calculé pour chaque nation à partir de l'Indice de développement humain et l'indicateur Gini.¹²³ Une telle taxation, associée

¹²³ La formule $R \times (1 - E)$, où R représente le revenu national brut par habitant, où $E = I / I_{\max}$ avec $I = IDH^2 \times (1 - \text{Gini})^5$, pourrait par exemple fournir le taux de taxe sociale pour chaque pays exportateur.

au système d'équivalence des prix décrit un peu plus haut (conversion en PPA), limiterait donc très fortement l'entrée sur le territoire de produits fabriqués dans des pays qui ne respectent ni l'environnement, ni les droits de l'Homme, sans que puisse être opposé l'argument d'un protectionnisme arbitraire. Car l'inverse sera également vrai, les produits des pays plus vertueux se verront très peu taxés à l'importation, sauf à enfreindre la règle.

Certes, au final, les produits seront globalement plus chers mais de combien ? Le Centre de recherche français dans le domaine de l'économie internationale (CEPII) estimait en 2010 que les importations à bas coût faisaient gagner environ mille euros à chaque ménage français pour un revenu moyen de vingt mille euros, soit un gain d'environ 5%. Il faut comprendre que ces mille euros d'économie annuelle contribuent à maintenir l'esclavage dans de nombreux pays du tiers-monde, à ruiner l'environnement de nombreux sites industriels et entraînent de surcroît la destruction de l'emploi dans la plupart des pays développés. Il est peut-être temps pour les consommateurs occidentaux de comprendre que ces économies de bouts de chandelles concourent à la déliquescence de l'industrie et de l'agriculture sur leurs propres lieux de vie et qu'à terme, elles ruineront la vie de leurs enfants ! Si les occidentaux adoptaient cette idée, alors nul doute que la qualité des produits, le commerce, l'environnement, la cohésion sociale et les relations internationales s'amélioreraient, apportant au final un gain bien supérieur à ces misérable 5% d'économie.

L'encadrement des revenus individuels n'est pas uniquement une règle fiscale, c'est un état d'esprit qui impose, parallèlement à l'instauration de prix équitables, de ramener les dépenses obligatoires des ménages à des taux supportables, donc de baisser le coût du logement, des communications, des transports et des assurances... Dans cette perspective, les dépenses des ménages ne devraient pas exploser mais se répartir différemment. La viande de bœuf deviendra par exemple très chère parce que sa production est très coûteuse en énergie, en surface agricole, en eau et que sa consommation peut se satisfaire d'une certaine modération ; par contre, les prix des habitations, de l'accès aux réseaux ou de l'information, seront réduits car rien ne justifie leur cherté actuelle. La répartition des dépenses qui avait cours il y a quelques décennies en France me semble une bonne illustration de ce qui pourrait advenir : à savoir une part plus grande consacrée à l'alimentation, à la santé, aux loisirs simples et une part moindre pour les objets, le logement et les déplacements.

L'autre taxe, dite de solidarité, sera indexée sur la contribution de l'entreprise au produit intérieur brut et pourra éventuellement être acquittée en monnaie locale si cette option est retenue par la Banque publique. Elle sera donc payée par les entreprises et servira à financer le revenu de base, les pensions et la sécurité sociale. Supposons, pour faire simple, un RNB annuel par habitant de dix mille unités monétaires : l'entreprise qui déclare cent mille de valeur ajoutée a donc un niveau « d'emplois théoriques » de dix. Même si sa production est totalement robotisée et qu'elle n'emploie en réalité que

deux personnes, elle a la capacité financière de payer une taxe de solidarité correspondant aux besoins sociaux de dix personnes. Considérons, à l'inverse, une entreprise qui emploie plus de personnes que le nombre théorique correspondant à la richesse produite, alors sa contribution sera moindre que ce que suppose l'effectif réel. L'automatisation d'une chaîne de production ne réduira donc pas les cotisations sociales, bien au contraire : si la production augmente, la part solidaire s'accroît. Notons cependant que le nombre d'actifs ne correspond, en France par exemple, qu'au tiers des habitants. Les prélèvements seront donc globalement très supérieurs au nombre d'emplois sauf pour les entreprises qui nécessitent énormément de main d'œuvre comme le ramassage des fruits et légumes ou les fabrications manuelles. Le niveau de cette taxe n'est pas fixable a priori, elle dépend des besoins de la communauté, en l'occurrence du niveau de solidarité souhaité par la population.

En Europe, la part du PIB consacrée actuellement aux prestations sociales s'étend de 35% à 45% selon les pays. Une taxe de solidarité comprise entre 30% et 40% de la valeur ajoutée brute paraît donc raisonnable. Cela signifie que 60% à 70% de la richesse produite est conservé par les entreprises pour rémunérer les facteurs de production (salaires et dividendes) et pour investir. Il y a donc largement la place d'inscrire, comme je le préconise plus haut, un impôt sur le bénéfice des sociétés en fonction de leur utilité sociale ou de leur rentabilité. Une production d'aliments qui améliorent la santé se verrait ainsi moins imposée qu'une fabrication d'armes,

d'alcool ou de cigarettes. Il serait aussi intéressant d'indexer cet impôt sur la difficulté de la production : une entreprise de conception de logiciels qui demande peu d'investissement structurel serait alors davantage imposée qu'une société métallurgique qui nécessite de lourds équipements. Les productions qui exigent un long temps de gestation, comme la recherche pharmaceutique, seraient également moins imposées.

Précisons pour ceux que la dépense publique rend fous que des infrastructures solides et des services publics performants profitent à l'ensemble de la société, y compris aux actionnaires et aux dirigeants d'entreprises ; qu'un peuple en bonne santé, instruit et heureux de vivre est toujours plus productif qu'une armée d'esclaves ; qu'un réseau de communication fiable, accessible à tous à prix coûtant, réduit les coûts de production et favorise les échanges, notamment de l'information ; qu'une administration simple, efficace et réactive facilite la création d'entreprise, l'innovation et l'adaptation aux nouveaux marchés... etc. Actuellement, la France, championne du monde de la dépense publique, consacre près de 60% de son PIB au fonctionnement de ses administrations, à ses collectivités locales et pour une assistance sociale reconnue comme plutôt généreuse. Est-ce que les riches y vivent moins bien qu'ailleurs ? Non, bien sûr. Au contraire, ils profitent, mieux que n'importe quel autre citoyen, de la qualité des soins, des routes, de l'infrastructure touristique, de l'offre culturelle et de la paix sociale... Les prélèvements ne réduisent pas la richesse lorsque celle-ci est redistribuée sous une forme non rivale. Toutefois, ponctionner plus de 50% de la

valeur ajoutée peut légitimement paraître excessif à celui qui la crée. Si nous nous basons sur les indicateurs P et R décrits précédemment, le revenu de base $R/2$ coûterait à l'État environ le tiers du revenu national brut ; les salaires et dividendes offrirait une partie quasiment égale d'où serait tirés environ 30 % d'impôts locaux et de taxes à la consommation... Nous pouvons donc envisager sereinement un plafond de dépenses publiques à 50 % du PIB sans risque de ne pas parvenir à satisfaire l'ensemble les besoins.

A moins d'accepter les stratégies cycliques d'endettement qui plombent les équilibres, chose que nous écartons par principe, les taxes et les impôts devront correspondre exactement aux dépenses de fonctionnement de l'État, sachant évidemment que celui-ci rémunère des employés et investit également dans l'activité productive. Les données économiques de la France nous donnent quelques indications sur la répartition actuelle de la richesse produite dans un pays dont le rapport richesse/population pourrait être celui de nombreux peuples dans le monde, surtout dans la perspective que nous décrivons ici d'une régionalisation maximale. Ainsi, pour un RNB annuel de deux mille quatre cents milliards d'euros,¹²⁴ les rémunérations s'élèvent à 1200 Mds (dont 310 Mds de charges patronales). Les revenus de la propriété (rentes, intérêts, dividendes) atteignent 450 Mds. Les cotisations salariales imputent et reversent 150 Mds, les impôts sur la

¹²⁴ Voir les chiffres rassemblés en annexe.

production 60 Mds, les taxes sur les produits 260 Mds, les impôts sur le revenu et le patrimoine 310 Mds. Côté dépenses : les prestations sociales transfèrent 600 Mds et le fonctionnement de l'État engloutit 720 Mds (dont 290 Mds de rémunérations). Nous voyons que d'un point de vue strictement comptable, la répartition que propose ce livre ne crée aucun séisme : Dans ce cas, P vaut approximativement 1600 Mds ; le revenu de base (prestations sociales) coûte 800 Mds ($P/2$) ; taxes et impôts rapportent environ 500 Mds ($P/3$) et le reste ($2400-800-500 = 900$ Mds) revient aux entreprises pour financer les salaires, les dividendes et les investissements... Sauf que, dans cette perspective, personne ne gagne moins de mille euros par mois, ni plus de cinq mille euros, et tous ont accès à un bien commun de qualité. La misère s'amointrit, l'indécence également, la société tout entière grimpe d'un degré d'humanité.

UNE SOCIETE SANS MILLIONNAIRES

Contrairement à ce qui peut être pensé a priori, la limitation des revenus à cinq fois le seuil de pauvreté n'a rien d'un laminage des pouvoirs d'achat. Seuls les revenus des 15% les plus pauvres et des 5% les plus riches sont modifiés. Pour quatre habitants sur cinq, le niveau de revenus demeure à l'identique et, globalement, les charges et les impôts restent du même ordre, ils ne sont que regroupés et collectés différemment. Néanmoins, la mesure exigera une réorganisation sociale qui, par définition, touchera l'ensemble de la population. Et même s'il est difficile de prédire jusqu'où nous mènera cette réorganisation, il me semble utile d'en tracer les contours en esquissant les transformations nécessaires à la cohérence d'un tel projet. Il ne s'agit pas de bâtir un programme politique mais de donner des pistes qui aideront chacun à mieux appréhender le monde d'après. La base de fonctionnement d'une communauté étant la participation et l'échange, aucun être humain ne peut décider seul de l'avenir commun ; ce qui suit n'a donc qu'une valeur de proposition, toute législation future devra être l'œuvre d'une volonté collective.

Je garde ici la France comme sujet d'étude mais les mots sont aisément transposables à tous les groupes humains qui souhaiteraient bâtir une communauté solidaire hors du capitalisme. Voyons d'abord comment se répartissaient, se répartissent et se répartiront les dépenses de consommation des Français :

Dépense de consommation des ménages	1960	2020	Projet
Alimentation et boissons non alcoolisées	24,3	14,0	25
Boissons alcoolisées et tabac	6,9	4,2	1
Articles d'habillement et chaussures	12,1	3,2	8
Logement, chauffage, éclairage	11,9	27,8	17
Équipement du logement	8,5	4,9	3
Santé hors Sécurité sociale	2,4	4,3	10
Transport	10,8	12,8	10
Communications	0,6	2,5	1
Loisirs et culture	7,4	7,7	10
Éducation	0,3	0,5	5
Hôtels, cafés et restaurants	6,5	6,0	5
Autres biens et services	8,3	12,1	5

*Dépenses des ménages français en % de leur
consommation finale (source INSEE)*

En 1960, selon les chiffres de l'INSEE, les Français consacraient un quart de leur budget à l'alimentation, 12% au logement, idem pour l'habillement et 2,4 % à la santé... Un demi-siècle plus tard, ces rapports sont respectivement de 14%, 28%, 3,2 %, et 4,3%. L'évolution de ces taux reflète l'émergence d'une nourriture industrielle à bas prix, le développement du commerce avec l'Asie et, bien sûr, la spéculation immobilière. Nous pouvons alors nous demander si le quasi-doublément des dépenses de santé est dû à un plus grand mal-être, une baisse des remboursements ou une meilleure attention à soi ? Nous pouvons également remarquer que les dépenses de transport, de loisirs et d'éducation ont peu variées durant ce demi-siècle. Par contre, les communications et l'achat d'objets personnels, pour la plupart des gadgets promus par la publicité, ont pris de l'ampleur. Le projet qui nous rassemble ira dans le sens d'un rééquilibrage de ces dépenses avec en point de mire la qualité : celle des aliments, des soins, des biens et des services mais aussi et surtout celle des relations humaines. Nous allons mettre un terme à l'absurde, au gaspillage et à l'irresponsabilité et fonder nos échanges sur le vivant et sur la connaissance. Commençons donc par l'alimentation puisqu'elle est la base incontournable de toute vie humaine.

L'alimentation, l'agriculture, l'agroalimentaire

En France, 4,5 millions d'agriculteurs ont disparu au cours du XX^e siècle. Depuis 20 ans, le nombre d'exploitations a chuté de 25% et le nombre d'agriculteurs de moins de trente ans a été divisé par deux (moins de 7% des exploitants en 2018). Comme ailleurs, l'objectif des capitalistes est de réduire les exploitations familiales pour ne garder que des grosses structures industrielles qui acceptent l'actionnariat. En 1960, le pays comptait un agriculteur pour douze habitants, aujourd'hui nous en sommes à un pour cent vingt et l'agriculture n'est toujours pas rentable : 60% des revenus des agriculteurs français proviennent des aides publiques (9 milliards d'euros en 2018 !). Si nous ajoutons qu'un aliment sur trois termine sa vie à la poubelle, que beaucoup de ceux que nous consommons sont toxiques ou sans valeur nutritive et que cent agriculteurs se suicident chaque année pour cause de faillite ou de maladie grave due aux pesticides, comment devons-nous qualifier le système économique qui a abouti à cela ? Les beaux parleurs qui estiment qu'il est « le moins mauvais pour l'humanité » sont forcément aveugles et sourds, sinon des assassins. Les filières de la viande et des sous-produits animaux (lait, œufs...) sont en surproduction permanente alors que la plupart des fruits et légumes consommés en France viennent du sud de l'Espagne, du Maroc, d'Israël, d'Asie ou même de Nouvelle-Zélande et que plus de trois millions de tonnes de graines de protéagineux (haricots, lentilles...) sont importées chaque année des

Amériques... Est-ce que la France ne pourrait pas mieux gérer la production de toutes ces denrées sur son propre sol ? L'économie ne se porterait-elle pas mieux si chaque pays s'occupaient de préserver son territoire et de nourrir convenablement sa population ? Commençons donc par soustraire, comme le propose Marc Dufumier, « la paysannerie aux fourches caudines des oligopoles agroalimentaires, des supermarchés et des puissantes compagnies semencières »¹²⁵. Puis, en nous appropriant l'analyse et les prescriptions d'un chercheur comme Pablo Servigne,¹²⁶ appliquons-nous à réinventer un système global cohérent qui respecte à la fois les producteurs, les consommateurs et l'environnement !

La répartition du travail et des richesses peut très bien devenir le point de départ d'une telle mutation. Au lieu de supprimer les 25% d'exploitations familiales de moins de six hectares soit disant inadaptées au marché, elle supprimera les 25% qui possèdent plus de cent hectares et engrangent 80% des subventions publiques.¹²⁷ En limitant les revenus annuels, elle rendra inutiles les fermes concentrationnaires, l'élevage en batterie, les « grandes cultures » chères à la noblesse, les vignobles

¹²⁵ Collectif, *Alter-Gouvernement - 18 ministres-citoyens pour une réelle alternative*, Éditions Le Muscadier, Paris, 2012.

¹²⁶ Pablo SERVIGNE, *Nourrir l'Europe en temps de crise*, Nature et Progrès, Jambes, Belgique, 2015.

¹²⁷ Le rapport *Agriculture biologique et sécurité alimentaire* de la FAO confirme en effet qu'une agriculture biologique et paysanne pourrait tout à fait satisfaire la demande alimentaire mondiale - ONU, mai 2007.

gérés par des traders ou le maraîchage industriel sous perfusion chimique. La terre retournera aux paysans.

Sur le plan purement économique que constatons-nous ? Quand le consommateur achète de la nourriture, il paye les producteurs, certes, mais aussi les transporteurs, les distributeurs, les infrastructures industrielles de transformation, les fabricants d'engrais de synthèse et de produits phytosanitaires, les semenciers, et, par ses impôts, contribue également aux subventions agricoles. A quel prix serait le kilo de viande cantalien, sans ces antibiotiques, sans ces engrais, sans le tourteau de soja argentin, sans farines animales, sans les allers-retours en Italie pour engraissement et sans les subventions publiques ? Les exploitations qui proposent leurs produits en circuits courts (AMAP,¹²⁸ boutiques paysannes, magasins coopératifs...) témoignent chaque jour qu'une agriculture familiale de proximité n'augmentent ni les coûts de production, ni les prix de vente. Beaucoup d'exploitations intensives ont d'ailleurs été sauvées de la faillite ces dernières années en passant d'une mono-culture inféodée à l'industrie agroalimentaire à une agriculture biologique diversifiée en lien direct avec les consommateurs. L'agriculture industrielle épuise en effet des sols et entraîne un surcroît de maladies (chez les plantes comme chez les animaux) qui obligent à des traitements massifs, très coûteux, alors qu'au contraire, les petites surfaces en pluri-culture permettent aux plantes de se défendre elles-

¹²⁸ AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (GASAP en Belgique, ASC au Québec, ACP en Suisse...).

mêmes, grâce à des échanges plus équilibrés avec les autres organismes, et aux animaux d'être en bien meilleure santé. En outre, les prix bas exigés par les distributeurs, prix censés justifier l'agriculture industrielle, ne financent pas la production car les grandes exploitations ne visent en réalité que les subventions à l'hectare ou à la tête de bétail. Le prix payé par le consommateur sert prioritairement les marges des intermédiaires. Le système tout entier est en faillite simplement parce que les actionnaires des oligopoles de la distribution et de l'agroalimentaire (grandes surfaces, semenciers, industrie chimique...) régissent le marché agricole. Après un siècle de cette calamiteuse organisation, les huit mille espèces de plantes exploitées depuis le Moyen-âge en Europe, pour l'alimentation, ont disparu pour ne nous laisser que cent vingt produits dont douze, intensivement cultivées, fournissent 80% des aliments consommés ! Alors que Bayer, ogre de l'industrie chimique, prospère en brevetant des organismes stériles à « haut potentiel de rendement », l'association Kokopelli est assignée en justice pour avoir l'audace de tenter de protéger la diversité subsistante.¹²⁹ Sommes-nous fous ou simplement stupides ?

Les agriculteurs eux-mêmes ont leur part de responsabilité dans ce fiasco en refusant d'assumer leur fonction alimentaire, fondatrice de toute société humaine.

¹²⁹ Jean-Pierre BERLAND (s.l.d.), *La guerre au vivant, Ogm et mystifications scientifiques*, Éditions Agone, coll. Contre feux, Paris, 2001.
Association Kokopelli : https://kokopelli-semences.fr/qsn/presentation_de_kokopelli

Ce sont eux qui ont suivi les mots d'ordre capitalistes sans se préoccuper des conséquences alors qu'ils connaissent mieux que personne la valeur de la terre et le risque qu'il y a à ne pas la respecter. Aujourd'hui encore, lorsque des normes sanitaires sont mises en place pour limiter la toxicité des pesticides dans les produits alimentaires, nombre d'entre eux se tournent vers l'alimentation animale et le « pétrole vert » pour ne pas avoir à s'y soumettre ! Résultat : de nouvelles famines se profilent avec une spéculation obscène sur les carences ; la pollution agricole atteint des sommets au point qu'il devient plus dangereux de vivre dans une plaine agricole qu'au centre d'une ville et que les paysans eux-mêmes en meurent !

Avec le plafonnement des revenus financiers individuels, les grands distributeurs, les grandes chaînes de restauration, les grandes firmes de l'industrie agroalimentaire, les grandes fermes industrielles (15% des exploitations, céréalières principalement) seront décapitées. Comme le dit Pierre Rabhi,¹³⁰ cultiver son propre jardin deviendra un acte révolutionnaire, sinon un acte prophétique. Reviendrons-nous pour autant à l'agriculture familiale du Moyen-âge ? Non, nous reviendrons simplement à l'agriculture paysanne qui nourrissait l'humanité avant que les capitalistes ne s'en mêlent. Les aliments seront transformés par des entreprises artisanales, proches des lieux de production et

¹³⁰ Pierre RABHI, Manifeste pour la Terre et l'Humanisme. Pour une insurrection des consciences, Actes Sud, Arles, 2008.

les transporteurs, comme les distributeurs, seront gérés par les producteurs eux-mêmes comme cela n'aurait jamais dû cesser de l'être. Les terres abandonnées par les grands propriétaires terriens en fuite seront confiées à la communauté et distribuées à de nouveaux agriculteurs ;¹³¹ les productions agricoles non alimentaires seront conditionnées à ce que la totalité des besoins alimentaires soit satisfaite ; l'expansion urbaine sur les terres agricoles sera interdite et les importations agro-industrielles devront se conformer aux taxations socio-écologiques prescrites un peu plus haut. Ainsi, partout sur le territoire, des communautés agricoles se reformeront, autour d'une agriculture intelligente (biodynamie, agroécologie, permaculture...), en associant des fermes à la fois d'élevage et de cultures variées. Nous ne produirons plus le lait en Normandie, les céréales dans la Beauce et la viande dans le Massif central, nous produirons de tout, partout où le terroir le permet. Les filières oubliées comme le lin, le chanvre, le seigle, le millet et l'ensemble des protéagineux retrouveront un espace de culture et de transformation pour venir enrichir l'offre à la fois sur le marché alimentaire et sur ceux de la construction, de l'habillement, des engrais verts...

L'idée, comme le préconise Pablo Servigne, n'est pas de faire de l'agriculture une économie autogérée, ce qu'aucun économiste n'est jamais parvenu à faire, mais de rendre l'ensemble de la filière agro-alimentaire viable. C'est pourquoi la proximité est importante : plus la

¹³¹

Sur le modèle du réseau français *Terre de Liens* : <https://terredeliens.org>

distance entre le producteur et le consommateur est grande, plus l'équilibre entre l'offre et la demande est compliqué à obtenir. Il faut donc que le transport, la distribution et la vente soient de la responsabilité totale du producteur. Cela ne signifie pas qu'il en a la charge mais qu'il en est l'initiateur et le maître d'œuvre. Si des petites entreprises se créent pour remplir ces fonctions intermédiaires (ce qui est souhaitable), ce ne sont pas elles qui imposeront leurs prix mais bien le producteur. A l'autre bout de la chaîne, le prix correspondra au coût de l'ensemble mais il s'agira cette fois de coûts effectifs, utiles, hors des contraintes des géants de la distribution et sans les effets nocifs de la spéculation. Quand on connaît les ahurissantes marges que font les distributeurs sur les produits labellisés « biologiques », on sait d'avance que les consommateurs n'auront aucune difficulté à payer ce prix.

La distribution pourra en outre continuer à se faire via les grandes surfaces mais celles-ci ne porteront évidemment plus l'enseigne de quelque multinationale : elles fonctionneront comme les halles traditionnelles que l'on trouve dans les petites villes et seront gérées soit par un groupe de commerçants, soit par les producteurs eux-mêmes, soit par une association de consommateurs, ou encore par un mélange des trois. Les grandes surfaces coopératives existent déjà dans de nombreux pays du

monde,¹³² elles fonctionnent et pourraient servir de modèle à cette nouvelle distribution.

A part l'aide publique à l'installation des nouveaux agriculteurs (mise à disposition gratuite des terres, formations, coopératives, financements...), l'agriculture ne sera subventionnée qu'en cas de difficulté particulière liée au climat, à la géographie ou par intérêt communautaire. Certes, au final, notre alimentation nous coûtera plus cher et la part de notre budget qui lui est consacrée pourrait retrouver le taux en vigueur en 1960 mais sera-ce un mal ? En échange, nous retrouverons des campagnes peuplées et dynamiques, nous serons en meilleure santé, les relations entre producteurs et consommateurs seront plus saines, les légumes auront du goût, les produits seront diversifiés et les paysans seront heureux car leur métier aura repris du sens... Peut-être alors abandonnerez-vous l'emploi imbécile qui vous occupe actuellement dans l'agroalimentaire pour ouvrir votre propre conserverie ? Vous y fabriquerez des produits de qualité que vous vendrez dans la grande surface voisine à des gens que vous connaissez et qui, probablement, vous remercieront pour ce travail !

¹³² Le *Park Slope Food Coop* à New York existe depuis 40 ans. Voir également *La Louve* ou *les Petits Robinsons* à Paris...

Le logement, le patrimoine, l'urbanisme et le territoire.

Comme l'agriculture, le logement en France est un domaine très prisé des pouvoirs publics : la construction est très largement subventionnée, des allocations sont versées aux locataires désargentés, un quota d'habitations à loyer modéré est imposé aux municipalités et une taxe existe sur les habitations laissées vacantes... Pourtant, comme pour l'agriculture, le capitalisme y prospère : la spéculation règne sur le secteur, l'essentiel du parc locatif est aux mains des plus riches et beaucoup de Français peinent à se loger. Le prix de l'immobilier a ainsi été multiplié par 2,5 entre 1995 et 2015 (250% d'augmentation !), tandis que les revenus du travail, eux, ne progressaient que de 25%. Cent trente mille Français vivent aujourd'hui sans abri alors que trois millions de résidences secondaires restent vides une bonne partie de l'année. Un million de personnes s'entasse dans des logements sans confort, 15% de la population peine à se chauffer l'hiver, les bidonvilles réapparaissent en périphérie des grandes villes quand, dans le même temps, des centaines de milliers de maisons en vente dans les zones rurales ne trouvent pas preneur...¹³³ Pourtant, nous le savons tous, aucune liberté n'est possible sans une habitation à soi. La possession pour tout être humain d'un espace attitré et sûr est une nécessité absolue dont aucune communauté ne peut s'exempter. Les gouvernants ont le devoir de

¹³³

Chiffres de l'INSEE, 2018 et du CREDOC, 2016.

garantir cette sécurité, de faire que chaque citoyen trouve, pour se loger, un espace sécurisé, décent, paisible et si possible agréable à vivre. Mais, là encore, il ne s'agit pas de subventionner les locataires qui ne peuvent plus payer leur loyer, il faut faire en sorte qu'ils le puissent.

Le contrôle par l'État des prix de l'immobilier est donc un impératif indiscutable puisque aucun marché régi par l'intérêt financier ne parvient à satisfaire durablement ce besoin de sécurité. Oui, j'entends les critiques qui dressent la contradiction flagrante entre la volonté d'une plus grande libéralisation de l'économie affichée dans les pages précédentes et ce contrôle public des prix de l'immobilier. Il n'y a pourtant pas là de paradoxe économique comme ce peut être le cas pour l'information mais juste une volonté politique d'exclure l'habitat, comme la santé, l'éducation, la police ou la justice, de la sphère marchande. C'est un choix politique. Et dans un projet qui prétend s'attaquer aux inégalités, j'estime que nous devons revendiquer ce choix car les domaines qui répondent à des besoins fondamentaux (a sécurité, la santé, la connaissance...) ne doivent pas dépendre d'une quelconque spéculation. Il ne s'agit pas d'empêcher les propriétaires de vivre des revenus de leurs propriétés mais d'empêcher que d'autres êtres humains vivent dans des conditions exécrables.

Les loyers ne dépendront donc plus du lieu de résidence mais seront fonction d'un prix de base au mètre carré identique sur tout le territoire. Ce prix, fixé annuellement, pourra néanmoins être corrigé à la hausse ou à la baisse en fonction de la qualification du logement

par les services fiscaux.¹³⁴ Un logement bien équipé, agréable, dans un quartier calme, continuera à se louer ou se vendre plus cher qu'un taudis de surface équivalente en bordure d'autoroute. Cet écart agira comme une prime à la qualité mais restera maîtrisé et corrigé en partie par les impôts locaux. Au final, le ministère proposera donc un prix au mètre carré auquel aucun bailleur ne pourra déroger sinon en faisant valoir quelques options qualitatives. Ne soyons pas naïfs car, évidemment, les propriétaires des appartements les plus recherchés trouveront un moyen d'exiger des « compensations » pour accepter de les louer ou de les vendre au prix imposé. Il y aura bien sûr des falsifications mais là encore, ne perdons pas notre énergie à les combattre car le plafonnement des revenus rendra les excès facilement repérables.

Posons dès lors comme postulat qu'un chômeur, consacrant un tiers de son revenu de base (soit $R/6$), trouve à se loger dans vingt mètres carrés. Cela donne un prix de location au mètre carré d'un cent-vingtième de R . Pour un seuil de pauvreté à huit cents euros, par exemple, nous obtenons un loyer de deux cent soixante-dix euros pour un studio de vingt mètres carrés ou de mille cinquante euros pour un appartement de quatre-vingts mètres carrés. Il n'y a pas là, pour les propriétaires, de quoi s'indigner : leurs rentes restent confortables tout en

¹³⁴ Actuellement, en France, une « base locative » (ou « revenu cadastral ») est calculée à partir de la surface du logement pondérée par ses éléments de confort et multipliée par le tarif au m² d'un « local de référence ». Cette base est utilisée pour établir les impôts locaux.

laissant aux locataires l'assurance d'une certaine modération. Calculés en pourcentage de la richesse produite par habitant, sur tout le territoire, le prix du mètre carré pourra alors, comme le seuil de pauvreté et le plafond des revenus, diminuer en cas de récession et augmenter en période faste. Le prix fixé étant par ailleurs un maximum, rien n'interdit de demander des loyers inférieurs. Nous pouvons donc penser que les plus pauvres trouvent à se loger sans qu'il faille leur attribuer une quelconque allocation, ce qui valide la disparition de toutes les aides au logement prévue dans le postulat initial.

Calculons sur le même principe un prix maximum de vente du mètre carré par exemple au niveau du plafond mensuel des revenus ($5R/2$). Pour un plafond de quatre mille euros par mois, par exemple, une habitation de cent mètres carrés ne pourrait se vendre plus de quatre cent mille euros, ce qui correspond en gros à vingt ans de salaire médian pour une personne seule, soit un endettement de 50% pour un couple. Si la volonté publique est d'accroître le nombre de propriétaires sur son territoire, il est clair qu'une telle limitation ne suffit pas mais, dans l'absolu, nous pouvons penser que la modération des loyers suffira à contraindre l'envolée des prix. Un investisseur évalue en effet un bien immobilier en fonction des loyers qu'il peut en espérer, il n'est a priori pas prêt à dépenser plus que cela ne peut lui rapporter. L'objectif de rendre l'immobilier moins dépendant de la spéculation et de redonner au logement sa fonction fondamentale d'abri peut donc être atteint sans qu'il soit nécessaire de contraindre davantage les

prix de vente. Rappelons encore que les revenus d'un patrimoine non associé à une production, comme les loyers d'habitation, restent imposables.

Certains, je le devine, arguent que le plafonnement de la rentabilité locative aura tendance à anéantir la construction, surtout si les plus grandes entreprises du bâtiment ont déserté le terrain. Peut-être... Dans un pays comme la France, où la disponibilité des logements reste très supérieure aux besoins, il n'y a pénurie que parce que l'activité économique se concentre sur les grandes agglomérations, entraînant un cycle d'attractivité qui s'auto-alimente : les travailleurs s'agglutinent près des entreprises qui s'installent où le bassin d'emplois et de consommateurs est abondant... D'autre part, les pouvoirs publics ont depuis des décennies abandonné la politique du logement à des promoteurs privés qui n'ont évidemment pas fonction de gérer le territoire. Comment dès lors espérer que ces promoteurs bâtiront des logements ailleurs que là où la demande est forte ? Si le territoire n'est pas organisé par la puissance publique, il ne le sera par personne. Il faut donc commencer par répartir l'emploi sur l'ensemble du territoire en favorisant les régions qui ne parviennent plus à maintenir leur autonomie économique, faute d'habitants, et qui disposent de ce fait, de nombreux logements inoccupés. En Europe, un tiers des citoyens souhaite vivre à la campagne, incitons donc les entreprises à s'y installer ! Commençons par faire que la Fonction publique elle-même ne fuit pas les territoires où la population diminue mais au contraire s'engage à les rendre plus attractifs. La limitation de la richesse individuelle et l'atomisation de la

production répondra bien sûr en partie à ce problème en privilégiant le développement d'entreprises artisanales mais cela ne suffira pas. Il faut que l'État accentue l'exode urbain par des mesures fortes.

Aujourd'hui, la France compte deux cent quarante grands pôles urbains qui concentrent 60% des habitants et 71% des emplois. L'agglomération parisienne rassemble à elle seule sur quelques kilomètres carrés 18% de la population française dont 25% des jeunes de moins de 20 ans, 36% des cadres et 37% des chercheurs. Elle produit un tiers du PIB du pays et ne cesse de s'étendre sur des terres qui pourraient la nourrir. La seule réponse des politiques pour mettre fin à cette nécrose est de densifier plus encore ces espaces déjà surpeuplés et d'absorber les communes périphériques ! C'est à dire rendre encore plus insupportable la vie quotidienne des citadins et encore moins maîtrisables les débordements qui s'en suivront. Ne faudrait-il pas faire exactement l'inverse ? Les budgets colossaux qui seront dépensés pour aménager le « Grand Paris » et le « Grand Lyon » ne seraient-ils pas plus profitables s'ils étaient investis dans le développement de petites villes de moins de cent mille habitants ?¹³⁵ La densification des grandes agglomérations est un non-sens. Nous devons, au contraire, dès aujourd'hui tarir l'expansion urbaine et dédensifier les villes en remplaçant l'habitat vétuste par des espaces de nature ! Non seulement il faut cesser de subventionner les entreprises

¹³⁵ Pour le coût du projet du « Grand Paris », voir le site gouvernemental : <https://www.territoires.gouv.fr/Grand-Paris>

qui s'implantent en zone urbaine mais il faut les taxer en proportion de la densité et offrir ces fonds à celles qui choisissent de s'installer en zone rurale. Nous devrions également déplacer les grandes institutions publiques, parlement compris, dont la fonction ne nécessite pas de résider dans une « métropole ». Tout cela ne peut s'accomplir évidemment si, en parallèle, nous développons les communications, répartissons la culture et la connaissance sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones à faible densité, et mettons des fonds publics à disposition de tous ceux qui veulent investir en milieu rural.

Par ailleurs, on ne peut aborder la question du territoire sans parler du patrimoine, celui des particuliers comme celui de l'État. Nous avons vu que les écarts de richesse patrimoniale expriment plus encore que les revenus les inégalités qui nuisent à la sérénité économique. Or, le plafonnement des revenus ne s'attaque pas directement au patrimoine acquis, notamment immobilier. Il faudra donc imaginer un impôt sur les rentes qui vienne compenser cela. Une parcelle arable non cultivée ou un logement habitable abandonné par son propriétaire sera au besoin fortement taxé si la demande l'exige, voire réquisitionné le cas échéant. Dans l'ensemble, le principe à la base de la politique du Logement sera de satisfaire l'égalité d'un logement par habitant, sans considération de taille, de situation ou de confort.... Que l'on vive dans un château ou dans une cabane de pêcheur, le traitement sera le même et seul le patrimoine additionnel sera considéré comme superflu. Une famille de cinq personnes pourra donc posséder cinq

châteaux si chacune fait de l'un d'entre eux sa résidence principale. Évidemment, chacun devra se soumettre aux taxes locales éventuelles et payer l'impôt s'il en tire des revenus. Lorsque les propriétaires de bâtiments historiques seront dans l'impossibilité les entretenir ou de payer leur dû, l'État y installera les institutions publiques, les collectivités et les associations citoyennes qui en feront la demande. Plutôt que dépenser l'argent public pour, d'une part, construire des bâtiments administratifs et, d'autre part, entretenir les bâtiments historiques, pourquoi en effet ne pas installer les services administratifs dans les immeubles classés ?

Au final, comme l'agriculture, le logement ne sera plus subventionné ni offert à la spéculation des plus aisés mais géré selon une volonté commune de faire que tout habitant du territoire trouve un toit à sa mesure. Nous retrouvons ce même principe d'équité et de solidarité au niveau de la santé et de l'assistance publique. Mais le bouleversement sera là d'une autre ampleur.

La santé, la médecine et la sécurité sociale

Curieusement en effet, beaucoup de ceux qui s'occupent de soigner les malades font partie des 10% les plus riches. Personne n'ose contester cet enrichissement dès lors que ces professionnels parviennent à nous guérir mais il faut reconnaître que cette tolérance entraîne des illogismes très coûteux pour la collectivité. Car, là encore, l'argent public est une manne. 85% des recettes des

« hôpitaux privés à but lucratif » proviennent des remboursements de la Sécurité sociale, nous dit Claude Egullion.¹³⁶ De même, la plupart des spécialistes de l'Île-de-France et de la région Rhône-Alpes (les deux régions les plus riches du pays) pratiquent des honoraires libres tout en restant conventionnés par la Sécurité sociale. Pourquoi l'institution accepte-t-elle de subventionner des médecins qui ne jouent pas la règle de la solidarité ? Côté pharmacie, certains médicaments prescrits pour des maladies très répandues, comme le cancer ou le sida, sont facturés à prix d'or à la Sécurité sociale sans que personne n'ait son mot à dire sur leur statut de bien commun. Idem pour les prothèses dentaires ou auditives ou les verres de lunettes ! Il y a, là encore, un énorme coup de balai à donner pour faire sortir la médecine de la sphère marchande et ramener tous ces docteurs et apothicaires égarés sur le chemin d'une vocation bienveillante.

Dans leur globalité, les médecins, les pharmaciens et les laboratoires ne vont donc guère apprécier la limitation de l'enrichissement. En 2018, les revenus annuels des cent dix mille médecins libéraux français s'élevaient en moyenne à neuf mille euros par mois, ceux des soixante-dix mille pharmaciens à sept mille euros ! Le salaire mensuel d'un généraliste de secteur 1 (base du conventionnement) tournait autour de six mille euros, celui d'un spécialiste en hôpital public s'étendait de cinq à huit mille euros selon l'ancienneté, le nombre d'heures travaillées, les astreintes ou la spécialisation (hors activité

¹³⁶

Ministre de la santé de l'Alter-gouvernement (op.cit).

libérale).¹³⁷ La première conséquence d'une limitation des revenus sera donc une raréfaction de l'offre parce que les médecins s'arrêteront de travailler dès que leurs revenus atteindront le plafond autorisé et parce que beaucoup préféreront exercer leurs compétences dans des pays financièrement moins contraignants. Il faudra donc former beaucoup plus de professionnels de santé en acceptant tous ceux qui souhaitent s'engager dans cette voie. La France compte actuellement trois médecins pour mille habitants, ce nombre devra être triplé pour atteindre une offre raisonnable, ce qui donne une idée de l'ampleur de la tâche. Nous pouvons néanmoins miser sur le fait que les malades seront moins nombreux parce que l'alimentation sera de meilleure qualité, l'information plus accessible et que les tensions psychiques liée au travail et au despotisme administratif seront moindres. Nous pouvons aussi nous appuyer sur le développement des médecines dites « alternatives » et sur la phytothérapie. Ces thérapies sont certes méprisées par la médecine officielle parce qu'elles nuisent aux profits des grands groupes pharmaceutiques mais elles demeurent performantes dans le traitement de la plupart des maladies ordinaires et sont de surcroît beaucoup moins coûteuses dans leurs médications. Les praticiens alternatifs sont par ailleurs très nombreux et bien souvent plus efficaces que les médecins de ville parce que beaucoup plus à l'écoute de leurs patients. L'excellence de la médecine cubaine, malgré l'embargo dressé par les

137

INSEE, 2018.

États-Unis depuis 1962, nous autorise à un optimisme serein. En nous tournant par exemple davantage vers l'herboristerie, nous pouvons nous passer des grandes firmes pharmaceutiques pour tout ce qui concerne la médecine quotidienne. Nous savons également qu'un mode de vie paisible et une alimentation saine sont des outils efficaces contre la plupart des maladies, encore faut-il que les pouvoirs publics les promeuvent, en diffusant l'information nécessaire, en favorisant l'agriculture biologique et en développant les pratiques sportives. Par contre, lorsque la maladie s'aggrave ou qu'un accident survient, la solidarité devient indispensable car les coûts changent d'ordre de grandeur.

Ce constat nous incite à distinguer deux types de médecine dont le financement différera totalement : celle de la vie courante, dite « de ville » et celle qui nécessite des structures et des soins plus élaborés. Seule la seconde entrera dans la sphère publique. La première demeurera un marché libre où la demande et l'offre devront s'équilibrer sans intervention de l'État. Il faut cependant sortir l'activité de diagnostic proprement dite de l'activité plus générale de soin car le diagnostic est un droit alors que le soin est une liberté offerte à chacun par une multitude de praticiens. Le diagnostic, actuellement pris en charge par les médecins diplômés de l'université, devra donc rester gratuit pour tous alors que le soin sera plus ou moins pris en charge par les institutions selon la gravité de la situation. Les médecins auront donc le choix : devenir employé d'une structure publique ou conserver une activité libérale (non subventionnée). Concrètement, cela signifie que la

médecine de ville (délivrance d'ordonnance, soins ordinaires) ne sera plus prise en charge par un système de Sécurité sociale et qu'à l'opposé, le diagnostique, les soins hospitaliers ou de longue maladie seront quasi gratuits et accessibles à tous.

L'idéal serait évidemment que l'ensemble des praticiens de santé soit intégré à la fonction publique, rémunéré par les impôts et harmonieusement réparti sur le territoire comme les enseignants et les postiers mais, économiquement, cela n'est guère envisageable. Nous pouvons par contre facilement charger les services publics de la diffusion de l'information, en recensant l'ensemble des thérapeutes selon leur spécialité, leur tarif et leur situation géographique, sans régenter ni leur pratique, ni leurs honoraires. Un médecin réputé exigera peut-être davantage qu'un confrère plus médiocre mais la diversité empêchera que ces prix explosent. En fin de compte chaque patient décidera des sommes qu'il voudra consacrer à sa santé. L'objectif, ici, est d'abord de réduire drastiquement la consommation de médicaments (par une vie plus saine, plus harmonieuse, et un recours plus habituel à la phytothérapie et aux soins alternatifs) et ensuite de donner aux praticiens une totale liberté d'exercice et de pratique. Cette liberté sera de fait couplée à une responsabilité assumée et qui fera des soignants les vrais maîtres du système de santé. Cela aura évidemment pour corollaire la fin de toute obligation de soin ou de traitement. Aucun ministre ou lobby ne pourra plus imposer, comme ce fut le cas en 2021, une vaccination de masse ou lier un droit ou un usage à un soin obligatoire. Chaque malade sera libre de choisir la médecine qui lui

convient et chaque soignant choisira celle qui lui semble la mieux adaptée à ceux dont il aura la responsabilité.

Ces soins ordinaires pourront évidemment être pris en charge par des assurances privées ou des mutuelles. Actuellement, en France, 13% des dépenses de santé sont couvertes par les assurances privées et 10% par les ménages, soit en moyenne deux mille sept cents euros par habitant et par an.¹³⁸ Cette somme correspondant au tiers du revenu annuel de base calculé plus haut, nous pouvons tout à fait imaginer qu'une assurance d'État de type « complémentaire santé », regroupant les mutuelles existantes, puisse être proposée. A terme, la réduction de la demande de soins due à une population moins malade et l'augmentation de l'offre conséquente de la libéralisation du secteur devraient réduire significativement les coûts et donc faciliter l'accès aux soins de première nécessité.¹³⁹ Pour les soins plus lourds et plus coûteux, la solidarité fonctionnera en gardant comme principe fondateur qu'une victime doit être protégée par la société, quelle que soit l'origine des maux qui l'accablent. Cette notion de victime est ici importante car elle fait écho au couple liberté-responsabilité qui fonde notre proposition. Elle écarte par exemple de l'emprise solidaire les soins de confort ou d'amélioration

¹³⁸ INSEE, 2018

¹³⁹ En France, le rapport « confidentiel » 2013 de l'Inspection générale des finances, repris dans plusieurs journaux (Les Echos, Le Monde) au printemps 2014, concluait à propos de l'offre de soins qu'« *il serait économiquement plus efficace de poser un principe de liberté* » plutôt qu'un principe centralisé.

qui ne sont la conséquence d'aucune malchance. Ainsi, et bien que les soins de ville ne soient plus financés par la communauté, l'individu malchanceux ou agressé bénéficiera d'une prise en charge totale et entièrement gratuite. Il faudra néanmoins ne pas s'épargner un débat éthique autour de la définition de ces mots car un fumeur, un drogué ou un passionné de vitesse peut être victime autant que responsable du mal qui l'assaille... Quoiqu'il en soit, il me paraît impensable qu'un individu touché par une maladie grave ou un accident puisse être privé de soins par manque de solidarité. Ceux dont les activités présentent des risques avérés ou qui adoptent des comportements destructeurs seront simplement invités à souscrire une assurance spécifique, via par exemple, la Complémentaire publique. Notons, par ailleurs, que la taxe sur les produits (TDVA) est un outil efficace pour limiter les pratiques jugées à risque en les rendant plus coûteuses.

Comment s'organisera au final l'offre de santé ? Les médecins qui choisiront de travailler dans les établissements publics seront employés par l'État avec des salaires suffisamment hauts pour les inciter à s'y maintenir et proposeront leurs services gratuitement. Ceux qui préféreront se confronter au marché s'orienteront vers la médecine libérale ou les structures privées mais leur offre ne sera pas prise en charge par la communauté. Chaque canton, chaque quartier de ville, disposera ainsi d'un centre d'accueil (sorte d'antichambre des urgences) offrant tous les métiers de première urgence médicale, ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept. Ces « maisons médicales »

regrouperont l'ensemble du personnel (médecins, psychologues...) nécessaire au diagnostic mais ceux-ci n'effectueront des soins qu'en cas d'urgence si l'état du malade réclame une intervention rapide. Pour les soins ordinaires, les médecins délivreront des ordonnances mais laisseront aux malades, aux thérapeutes et aux pharmaciens le choix des soins et des médicaments. Bien entendu, les soins liés aux maladies graves et aux accidents seront pris en charge par les centres hospitaliers et seront entièrement gratuits. L'organisation devra faire en sorte que chaque citoyen puisse ainsi consulter un médecin, un dentiste, un psychothérapeute, un dermatologue ou tout autre spécialiste dès qu'une urgence le réclame et sans attendre des heures. Cela aura un coût qu'il faudra admettre et financer le secteur en conséquence.

En 2018, en France, les dépenses de santé s'élevaient à deux cent cinquante milliards d'euros, soit l'équivalent de 12% du PIB, dont 77% à la charge de l'État.¹⁴⁰ Nous pouvons donc estimer le coût de l'organisation prescrite, pour le pays qui la choisirait, à un dixième de la richesse produite, une somme qui peut aisément être financée par les impôts sur le patrimoine, sur les entreprises les plus rentables et par les cotisations volontaires des citoyens si une assurance publique est mise en place. Les dépenses du secteur hospitalier seront évidemment réétudiées pour s'adapter à une réalité moins virtuelle, en revoyant notamment l'offre de médicaments et de matériel médical

¹⁴⁰

INSEE, 2018

dont la facture est aujourd'hui proprement hallucinante. Par ailleurs, les hôpitaux ne seront plus financés à l'acte mais selon, par exemple, la formule tripartite proposée par Claude Egullion, à savoir une part fixe pour les dépenses de fond, une part variable indexée sur l'activité et une part optionnelle pour l'engagement dans des programmes de santé publique, d'information et de prévention, notamment auprès des jeunes et des familles pauvres.

Nous devons ici admettre que l'accès aux médicaments deviendra plus complexe puisque les grands laboratoires pharmaceutiques et nombre d'officines disparaîtront du paysage à cause de la limitation des profits individuels, même si, en réalité, puisque le marché reste ouvert, les grandes firmes continueront à proposer leurs produits depuis l'étranger. La rareté créant l'inflation, il sera nécessaire de contenir les prix des médicaments indispensables en interdisant, comme au Canada ou aux Pays-Bas, qu'un profit puisse se faire sur le dos des malades et, dans ce cas, refuser la mise sur le marché des médicaments ouvertement surfacturés. Dès lors, le problème des laboratoires de recherche se pose car ils sont aujourd'hui très majoritairement financés par les grandes firmes. Notons toutefois qu'un grand nombre des médicaments qui ont fait l'objet d'un brevet ces dernières années sont l'œuvre de petits centres de recherche indépendants. En effet, l'habitude veut que les chercheurs en chimie, dès leur sortie de l'université parfois, s'associent pour étudier et développer des molécules prometteuses dans l'espoir de revendre aux multinationales soit leurs brevets soit les

laboratoires montés dans ce but. Le jeu en vaut la chandelle puisque les grandes firmes sont prêtes à mettre des millions d'euros sur la table pour acquérir une formule qui leur donnera un temps le monopole sur un soin particulier. La recherche artisanale fonctionne donc et il n'est pas absurde d'envisager le morcellement des grandes firmes pharmaceutiques en une multitude de petites entreprises à taille humaine, chacune développant une molécule ou un petit échantillon de médicaments. Cependant, en cas de défaut, la collectivité prendra le relais, soit sous forme d'entreprises publiques, soit sous forme de coopératives financées par des associations de patients, des fondations ou des mutuelles. La recherche universitaire (CHU) pourra ici jouer un rôle moteur en lieu et place des multinationales non pas en s'emparant des travaux des chercheurs mais en leur offrant les moyens et les conditions de les mener à bien. Cela aura au moins deux avantages : remettre une main publique sur le brevetage des médicaments et en diminuer le prix. La disparition des lobbies des grandes marques sur les lieux de décision ne sera pas non plus sans conséquence sur l'offre de soin. La mise sur le marché de molécules douteuses comme celle qui a provoqué le scandale du Médiator en 2010,¹⁴¹ les pseudo-menaces d'épidémies comme celle du virus H1N1 lors de l'hiver 2009-2010,¹⁴²

¹⁴¹ Le médicament commercialisé par les laboratoires Servier sous le nom de Mediator a fait plus de mille morts en France entre 1976 à 2009. Voir également l'affaire du Vioxx, retiré du marché par le laboratoire Merck en 2004. in Stéphane HOREL, *Les médicamenteurs*, Editions du Moment, 2010.

¹⁴² En 2009, la France achète sur une simple rumeur 44 millions de vaccins auprès des laboratoires Sanofi-Pasteur, GlaxoSmithKline (GSK), Baxter et Novartis pour un total de près de 400 millions d'euros. Moins de cinq

ou le refus en 2020 de traiter les malades du COVID-19 avec les médicaments existants et peu chers,¹⁴³ pourront alors être évités.

L'éducation, la formation, la culture, les loisirs et le sport

A priori, comme la santé, l'École ne devrait faire l'objet d'aucun marché et sa prise en charge ne devrait dépendre que de la volonté politique et non de quelque rentabilité financière. L'éducation et l'instruction sont en effet des nécessités qui contribuent au développement d'une nation, au même titre qu'une administration efficace ou des réseaux de communication performants. Mais dans la réalité, les systèmes éducatifs reproduisent logiquement les modèles économiques qui les dominent. Les écoles des sociétés capitalistes reposent donc sur des structures très hiérarchiques dominées par des chefs, dans lesquelles les feudataires sont valorisés tandis que les simples opérateurs et les indociles sont maintenus dans l'ombre. Nous reconnaissons là le système éducatif élitiste de la France avec sa hiérarchie institutionnelle, ses programmes et ses inspections. D'un côté, les « bons élèves » sont sélectionnés et poussés vers les écoles les

millions de personnes accepteront de se faire vacciner – Rapport d'une commission d'enquête du Sénat, 29 juillet 2010.

¹⁴³ Didier RAOULT (contribution de Yanis Roussel), *Carnets de guerre – Covid-19*, Michel Lafon, Paris, 2021.

plus prestigieuses, de l'autre, la masse des quidams est repoussée vers tâches logistiques et productives. Et, tout en bas, les « laissés pour compte » dont personne ne s'occupe sont abandonnés à eux-mêmes. Si de tels systèmes éducatifs semblent fonctionner, malgré tout, c'est parce que ceux qui en souffrent se taisent alors que ceux qui en bénéficient festoient dans les médias. L'efficacité n'est ici qu'apparente : on se berce par flagornerie des pitreries médiatiques parce que la vérité, beaucoup plus tragique, est déclassante. Ainsi, les professeurs évitent d'alerter la hiérarchie lorsque leurs cours se passent mal pour ne pas ajouter à leur souffrance le mépris d'une société qui ne veut pas savoir, qui refuse l'échec. Et à tous les étages de l'institution (établissements, inspections, rectorats...), le comportement se répète, chacun bloquant l'information qui pourrait nuire à sa reconnaissance. La loi du silence s'impose dans un royaume où pourtant l'écoute et la parole devraient être reines ! Cette logique de la mer calme (la reconnaissance allant à ceux qui ne font pas de vagues) est très connue des entreprises où les difficultés sont assez systématiquement poussées sous le tapis par ceux qui craignent d'être dévalorisés en en faisant état, mais lorsque l'objectif est justement le partage de l'information et l'accès à la connaissance alors de telles pratiques deviennent insoutenables. La structure hiérarchique autoritaire utilisée ici dans un souci de sélection doit être pulvérisée. Demain, l'éducation se structurera en réseau selon le type neuronal propre à la diffusion de données.

La première chose à faire sera donc de sortir la notion de compétition de l'espace éducatif, sport compris. Nous devons faire confiance aux enseignants et aux éducateurs et suivre ceux qui promeuvent depuis des décennies l'échange, l'écoute et la coopération plutôt que la seule sélection des élites.¹⁴⁴ Rêvons d'une École où la seule préoccupation serait d'amener chaque élève à se connaître, à se situer dans l'espace communautaire et à préparer sereinement une vie d'adulte libre et responsable ; un Collège qui aiderait chaque adolescent à sortir de l'enfance plutôt qu'à s'y maintenir et un Lycée qui donnerait à chaque jeune adulte un horizon professionnel ouvert et serein. Avec le plafonnement des revenus, les priorités vont se réorganiser : les métiers les plus rémunérateurs auxquels forment les « grandes écoles » tomberont de leur piédestal et les préoccupations sociales liées à l'argent s'amenuiseront pour laisser place à une École ouverte sur la diversité du monde, capable de donner à chacun, en fonction de ses capacités, une perspective de vie simplement honorable. Cette École où parents et enseignants collaboreront pour se partager la tâche éducative ne sera plus soumise à aucun ordre économique, ni à aucun classement institutionnel, mais amènera chaque enfant à comprendre le monde et à s'y engager avec assurance et détermination parce qu'il s'y sentira en sécurité et qu'il n'y sera pas jugé. J'ai décrit

¹⁴⁴ Célestin FREINET, Maria MONTESSORI, Henri WALLON, Roger COUSINET, Antoine de La GARANDERIE, Marta MATA, Carl ROGERS, Gaston MIALLET, Philippe MEIRIEU, Marie DURU-BELLAT et bien d'autres ont clairement montré le chemin à suivre.

dans un précédent livre ¹⁴⁵ ce que pourrait être cette École du XXI^e siècle, voyons en ici les grandes lignes.

Ce que j'ai nommé « L'éducation assistée à domicile » est une structure éducative de masse qui ne s'appuie pas uniquement sur une institution mais sur tous les adultes qui souhaitent s'impliquer dans la satisfaction du besoin fondamental d'éducation. Parents, enseignants, éducateurs, médecins, assistants sociaux, psychologues... tous participent à la tâche éducative selon leurs compétences et leur disponibilité. L'éducation devient l'affaire de tous, tout le temps et en tout lieu. Les enfants ne sont donc plus regroupés à heures fixes dans des établissements scolaires pour y apprendre la bonne parole, ils s'instruisent à chaque minute de leur vie, partout où ils se trouvent ! Chaque fois qu'un enfant se confronte à la vie et se pose des questions, un adulte est là, disponible, prêt à l'accompagner dans ses réflexions et à l'encourager dans ses initiatives. L'éducation commence de ce fait dès la grossesse par l'information donnée à la mère et finit lorsque la nécessité s'estompe, parfois jusqu'à l'âge le plus avancé. Il n'y a donc plus, par exemple, douze millions d'élèves en France mais soixante-sept millions ! Et chacun peut espérer une écoute à sa mesure autant qu'il peut écouter lui-même ou transmettre ses propres connaissances.

Dans ce projet, le temps scolaire initial, limité aux seize premières années de la vie, est pris en charge à la

¹⁴⁵

L'éducation assistée à domicile, 2008 (<http://ecoladom.free.fr>).

fois par l'État et la famille. Le revenu de base attribué aux enfants, de leur naissance à leur entrée dans une filière professionnelle, ne leur est pas versé directement, il permet d'indemniser les adultes qui choisissent de s'investir dans l'encadrement des apprentissages. Ainsi, un parent qui décide de consacrer trois demi-journées par semaine à une petite poignée d'élèves sera rémunéré en conséquence grâce à ce fonds. Ceux dont les revenus dépassent le plafond autorisé disposeront également d'un temps qu'ils pourront évidemment consacrer s'ils le souhaitent à l'instruction des jeunes générations. Cette instruction sera guidée par les enseignants de la même façon que les thérapeutes aident les malades à se guérir. J'emploie ici la forme pronominale pour bien montrer qu'il s'agit d'une volonté individuelle assistée par des professionnels. Comme les soins, l'éducation sera prescrite mais non obligatoire. Les enseignants donneront les indications et l'information nécessaire mais les apprentissages proprement dits se dérouleront dans les familles, sous l'autorité d'un précepteur, et progressivement seulement au sein des écoles et des collèges. L'entrée au lycée, premier stade universitaire, marquera dans cette perspective la fin de cet enseignement général et le début de la formation professionnelle (du CAP au Doctorat).

L'éducation est ici clairement séparée de la formation. La première est un droit fondamental qui fait partie du bien commun ; la seconde est une offre qui répond à une demande. Cette dernière sera donc l'affaire d'un marché qui, je le précise tout de suite, n'exclut pas l'État, lui-même acteur de ce marché tant du côté des

fournisseurs de formations que du côté des demandeurs. L'État interviendra notamment dans l'offre de formation pour les métiers qui a priori le concernent ou qui ont trait à ses missions régaliennes (policiers, enseignants...). Il pourra également proposer des formations spécifiques qui font défaut sur le marché privé, formations qui seront facturées à prix coûtant à ceux qui les suivent. Là encore, le revenu de base permettra aux étudiants de financer leurs choix. Chaque secteur d'activité aura donc intérêt à prendre en charge les formations qui lui sont utiles, à investir les moyens nécessaires et à collaborer avec les secteurs similaires pour déterminer ce qui doit être appris, comment et dans quelles conditions. En fait, chaque corporation évaluera ses besoins et participera, volontairement ou non, à l'offre de formation, soit en finançant directement les écoles, soit en payant une taxe d'apprentissage aux organismes qui s'en chargeront. J'ai montré plus haut que le plafonnement des revenus individuels libérera des fonds pour les entreprises et du temps libre pour les cadres supérieurs, ceci devrait en toute logique contribuer à améliorer le partenariat entre l'Université et le secteur productif. Gageons que l'addition des compétences permettra de trouver des solutions intelligentes, efficaces et consensuelles ! Ainsi, quel que soit son choix, l'étudiant sentira dès le lycée qu'il fait partie d'une corporation solide, réfléchie, organisée ; son avenir n'aura rien d'aléatoire, sa responsabilité sera engagée et son instruction aura un sens.

Par ailleurs la fin de l'obsession financière reportera le sentiment de réussite sur d'autres critères de reconnaissance dont la culture ne sera pas le moindre. Or

le temps libre et la liberté d'esprit sont des stimulants assez efficaces du « développement personnel ». La demande de culture augmentera donc tandis que l'offre, elle, pâтира en partie de la disparition des oligopoles (chaînes de télévision et de radio privées, groupements de presse, éditeurs et producteurs internationaux, théâtres nationaux...) qui aujourd'hui contrôlent 80% de l'offre culturelle. Ce changement se traduira, comme pour tous les autres secteurs concurrentiels, par un éparpillement du marché en une multitude de petites structures, régionales, locales, associatives, commerciales, publiques ou privées, indépendantes et libres. Nous perdrons en puissance, nous gagnerons en diversité. L'Internet permet déjà de construire un média relativement personnalisable pour toutes sortes de produits culturels, il ne reste qu'à organiser cette offre pour la rendre moins brouillonne et plus accessible. Misons sur la créativité retrouvée pour développer en parallèle une offre culturelle vivante, de proximité et qui ne soit pas de piètre qualité. Le rôle de l'État sera bien sûr d'accroître ce potentiel en développant autant que possible les espaces et les moyens de communication et en les rendant définitivement libres et accessibles à tous. Nous avons dit en amont que les espaces publicitaires du domaine public deviendront l'un des vecteurs de cette expression culturelle, ce sera également le cas pour l'espace public lui-même : les places, les rues, les bâtiments publics... s'ouvriront aux créateurs autant qu'il sera nécessaire. L'urbanisme, repris en main par les pouvoirs publics, apportera sa pierre à l'édifice en réservant par exemple, en ville, les rez-de-

chaussée des immeubles à la vie sociale, en en faisant des espaces publics de discussion et de création.

Cela ne signifie pas pour autant que la culture sera gratuite. Le morcellement des grandes structures productives, la fin des subventions publiques et la diminution des recettes publicitaires obligeront au contraire un financement direct, à l'unité. Il faudra donc pour l'utilisateur payer le prix que coûte la prestation et choisir en toute conscience la culture qu'il souhaite avantager. Cette explosion de créativité aura néanmoins une conséquence qui contribuera à l'esprit qui nous guide : la personnalisation des acteurs de la culture diminuera, les auteurs s'effaceront devant leurs œuvres et les idoles deviendront probablement plus rares. La multiplicité fera qu'il deviendra plus difficile pour un artiste de sortir du lot et, évidemment, l'argent ne sera plus le moyen de durer. Nous aurons donc au final beaucoup moins de « stars » mais chaque artiste trouvera un lieu où exprimer ses talents.

L'idéal serait que chaque citoyen se fasse artiste à un moment de sa vie, que chacun trouve l'espace, le temps, l'occasion d'exprimer son ressenti du monde, à sa façon, seul ou par l'intermédiaire d'une troupe. Comme le sport, l'art doit d'abord être une pratique avant d'être un produit. Aussi, ne trouvé-je pas scandaleux que la culture ne puisse être une source de hauts revenus ou même que les artistes ne soient plus des professionnels. J'imagine au contraire volontiers que chaque citoyen puisse avoir accès, par exemple, dans sa carrière professionnelle, à un congé sabbatique, rémunéré normalement, pour se

consacrer entièrement à une création artistique. Libre à chacun ensuite d'aménager son temps de travail pour continuer son art. Le potentiel créatif existe. En France par exemple, 8% des habitants jouent de la musique dans un groupe, 22% pratiquent une activité artistique, 12% écrivent et 7% animent un blog ou un site Internet. Ce sont ces gens-là que nous devons mettre en avant. Cinq millions de musiciens de bon niveau sont recensés dans le pays, ce qui donne potentiellement cinq cent mille orchestres de dix musiciens, soit une moyenne de dix orchestres par commune ! Pourquoi ne les entend-on pas quotidiennement jouer dans nos rues ?

Concernant les journaux, les radios et les télévisions, nous retrouverons l'enthousiasme qui a marqué le début des « radios libres » au début des années 1980, en France. La fin des grands médias laissera la place, dans chaque bassin de vie, à une émergence de journaux, de radios et de télévisions locaux. Plutôt que la dizaine de chaînes généralistes uniformes et abêtissantes qui hachurent aujourd'hui nos écrans, nous aurons mille chaînes régionales ou locales dont chacune aura sa spécificité et dans lesquelles chaque citoyen pourra intervenir. Évidemment, non seulement nous conserverons en parallèle les médias publics dont la mission est de maintenir la cohérence culturelle du territoire, notamment sur le plan linguistique, mais nous exigerons d'eux la plus haute qualité possible des programmes et leur totale gratuité.

Le rôle de l'État sera déterminant pour faire que l'accès aux biens, notamment culturels, ne soit pas

ségréatif. Les supports de communication devront donc demeurer hors de toute sphère commerciale et ne plus être gérés par des groupes privés. Les réseaux (filaires, routier, ferré, aérien, fluvial) et les fréquences entreront dans l'emprise collective et leur usage se fera à prix coûtant, sans profit ni déficit pour l'État. Sur le plan comptable, la dépense publique n'augmentera guère puisque, dans la plupart des pays, ce sont déjà les contribuables qui financent les infrastructures. En récupérer l'usage ne coûtera donc rien. Cela permettra au contraire de faire de chaque canton, de chaque quartier, de chaque foyer un maillon efficace de la diffusion de l'information et de rendre la participation des citoyens aux débats de sociétés vraiment effective, notamment dans le cadre d'une démocratie participative.

Les réseaux de communication seront également le vecteur de développement des loisirs et ceux-ci prendront de l'importance dans une société où la valeur de l'argent sera en partie reportée sur le temps. Les loisirs se substitueront peut-être à la richesse financière en devenant un signe marquant de réussite sociale et ceux qui gagnent bien leur vie auront sans doute à cœur de moins travailler pour s'adonner davantage à leurs hobbies. Ainsi, celui qui amassera le revenu maximum en peu de jours, disposera de tout le temps nécessaire pour le dépenser. Sauf que, vous l'avez compris et c'est ce qui est intéressant dans la limitation de la richesse individuelle, cet argent ne représente pas une fortune et ne permet donc pas d'extravagance. Ces loisirs devront donc se maintenir dans l'espace du raisonnable, sans aliéner ceux qui n'y ont pas accès. A titre d'exemple, car

je sens bien là quelques réticences (que va-t-on faire de tout ce temps libre avec si peu d'argent ?), prenons le cas concret d'une famille française dont les revenus atteignent le plafond autorisé au bout de deux mois. Ils disposent dans ce cas de près de cent mille euros pour vivre les dix mois restant... Cela laisse quelques perspectives honorables de loisirs, sans risquer de tomber dans une précarité excessive. Certes, cette famille ne sera pas immensément riche, elle ne pourra pas se payer tout ce qu'elle veut, mais dire qu'elle ne pourra pas trouver son bonheur avec autant d'argent est bien peu soutenable. Quand bien même le mari tiendrait absolument à s'offrir une voiture hors de prix, il pourrait le faire en épargnant une part de ses revenus sur plusieurs années, ce qui n'est pas insupportable en soi. Néanmoins, dans la mesure où la reconnaissance se reporte sur d'autres valeurs que la possession, je pense que ce genre de désirs deviendra rare.

La part des loisirs consacrée au sport abandonnera progressivement, elle aussi, sa composante spectacle au profit d'une pratique à la fois plus régulière et plus répandue. Même si le sport reste aujourd'hui le seul domaine où la richesse est réellement liée au talent et à l'effort et non à la filiation, à la chance ou à l'aptitude à exploiter le travail des autres, les rémunérations y atteignent un niveau d'indécence qui ne peut plus être toléré. Considérant que le sportif de haut niveau, comme le créateur de renom, le patron mobilisateur d'énergies, l'acteur adoré des jeunes ou le chanteur transcendant les foules, attire beaucoup plus d'argent qu'il n'en coûte et que, s'il n'était pas apte à drainer une telle rentabilité,

personne ne miserait sur lui, nous pourrions admettre que ces gens sont des individus « d'exception », utiles à la communauté, capables de dynamiser la société en créant de l'engouement et de l'enthousiasme. Cette « utilité » pourrait appeler la tolérance mais ce serait une erreur car la moindre exception à la règle rendrait tout l'édifice condamnable. La tragédie soviétique en témoigne : A vouloir maintenir des héros pour le peuple et des privilèges pour le « soviet suprême », les révolutionnaires russes ont gâché le fruit de l'égalité et leur château a fini par s'enfoncer dans les boues de la jalousie, de la rancœur et de la haine. Il ne faut pas craindre une société sans idoles. Toute vie réelle, quelle qu'elle soit, présente et active au monde, vaut mieux que n'importe quelle vie projetée. Nous devons cesser d'être spectateur et ne plus rechercher la reconnaissance dans le sillage des comètes. Ce qui fait qu'une personne se sent bien dans une communauté, ce n'est pas le rêve qu'on lui promet ou qu'on lui propose mais le rôle effectif qu'elle y tient. J'affirme qu'une société imparfaite où chaque individu se sent respecté et aimé pour ce qu'il fait vaut mieux que l'espace épuré et virtuel des projections où seules comptent l'apparence et l'emprise. De plus, je me dis que les « stars » qui fuiront le territoire par cupidité ne nous manqueront pas. Celles non dépourvus d'intelligence et de sensibilité qui revendiqueront, comme nous, une société moins inégalitaire, moins violente, plus apaisée, et accepteront de lui offrir une part de leur richesse financière, seront à coup sûr bien plus admirables.

En France, 65% de la population pratique une activité physique au moins une fois par semaine, dont la

moitié à un niveau considéré comme sportif. Environ 50% de ces « sportifs » s'adonnent à la randonnée, 25% au vélo et 10% seulement jouent au football. Ne vaudrait-il pas dépenser un peu moins pour le football, lui consacrer un peu moins d'espace médiatique et ouvrir les stades à d'autres pratiques ? Certes, l'esprit de compétition est inhérent au jeu mais j'aimerais qu'il ne soit plus notre seul guide. Nous pouvons lui préférer tout autant le plaisir d'être ensemble dans l'objectif commun de s'amuser et d'entretenir sa santé. Bien sûr, si nous allons dans les stades et sur les routes du Tour de France c'est aussi parce que nous apprécions les performances de ces sportifs de haut niveau. Mais le classement nous importe-t-il tant que cela ? Si les pouvoirs publics cessaient de cautionner la compétition, si les compétiteurs ne représentaient qu'eux-mêmes et non plus un territoire ou un drapeau et qu'aucun argent public ne vienne plus alimenter ces nationalismes infantiles, je crois que nous n'en serions pas malheureux. Rassurons-nous toutefois : les belluaires et autres mirmillons modernes ne disparaîtront pas si nous cessons d'en faire des rois. Dans les disciplines peu médiatisées, les revenus restent modestes ¹⁴⁶ et les champions n'en sont pas moins de grandes figures tutélaires. Rien ne dit, par ailleurs, que des équipes sans stars ne soient pas capables de bien jouer, de créer du spectacle et de donner de l'émotion !

¹⁴⁶ Le salaire moyen des sportifs professionnels est d'environ 3000 euros par mois en France, INSEE, 2018.

La justice, la police et l'armée

La limitation de la richesse individuelle n'aura pas, a priori, d'action directe sur le fonctionnement de la Justice bien que le simple fait de voir disparaître les donneurs d'ordres et leurs « avocats d'affaires » soit un réel soulagement pour beaucoup d'entre-nous. Cependant, l'occasion du changement de paradigme économique nous incite à modifier assez radicalement cette institution afin que l'égalité réclamée par une meilleure répartition de la richesse soit en phase avec une justice qui trop souvent encore anime l'esprit de la monarchie. En France, pays de soixante-sept millions d'habitants, les tribunaux gèrent chaque année plus d'un million d'affaires pénales, plus de deux millions d'affaires civiles et commerciales et plus de deux cent mille affaires administratives.¹⁴⁷ L'institution compte huit mille trois cents magistrats et son budget annuel s'élève à quatre milliards d'euros, soit environ soixante euros par habitant. Si l'Aide judiciaire concerne moins de 2% des affaires, cinquante-cinq mille avocats sont tout de même mobilisés pour venir en aide aux victimes et aux accusés. Nous pourrions dire que cette Justice est efficace au sens où elle présente une rentabilité remarquable : son budget est faible, trois fois moins que celui de la Suisse rapporté à la population, et le nombre d'affaires traitées est impressionnant. Hélas, cette efficacité n'est classée qu'à la trente-septième place, par la Commission européenne, sur les quarante-trois

¹⁴⁷

INSEE, 2018

pays du Conseil de l'Europe. A la vérité, cette justice-là ne satisfait personne : les juges sont trop peu nombreux, les affaires sont bâclées et les délais d'attente sont énormes, estimés en moyenne à plus de deux cent quatre-vingts jours ! Comme pour la Santé ou l'Éducation, la gestion comptable triomphe aux dépens de toute dimension humaniste. Or une Justice ne peut être garante de la sécurité et du bien être des citoyens que si elle se met à l'écoute de ceux qui la sollicitent. Toute rigidité, tout dogmatisme législatif, tout comportement magistral ne peut être que contraire à la justice.

Aujourd'hui, aucun individu ne peut espérer traverser la vie sans avoir un jour ou l'autre besoin d'une conciliation dans son rapport aux autres. Une enquête IPSOS pour la société d'assurances AXA montrait, en avril 2013, que sept français sur dix ont déjà été confrontés à un litige ! Même si, dans le futur, la dureté des échanges due à la violence immanente du capitalisme venait à s'émousser, l'accroissement de la population fera, par effet de densification des espaces de vie, que les conflits se multiplieront. Or, les statistiques nous le montrent : la plupart des différents sont la conséquence d'un défaut de dialogue entre les protagonistes. Les affaires familiales, à elles seules, représentent 60% du contentieux civil. Plutôt qu'une assemblée de juges à la parole péremptoire, mieux vaudrait donc former une armée de médiateurs, à la fois psychologues et juristes, capables d'intervenir en tout lieu sans délai, capables d'écouter et d'entendre les avis des uns et des autres et de rappeler les termes de la loi lorsque les adversaires se figent sur leurs positions.

J'aime à penser que les services de la justice puissent avoir cette simplicité à l'image de ce qui se passe dans le film « Une séparation » de l'iranien Asghar Farhadi, sorti en 2011. On y voit, autour d'une simple table, une Justice qui se construit, qui n'est pas un absolu mais le résultat d'une confrontation directe entre ceux qui s'opposent. Le juge n'est ni un personnage de théâtre posé sur une estrade, ni un potentat imbu de pouvoirs dogmatiques, simplement un arbitre dont l'autorité permet le dialogue. Et c'est ce dialogue lui-même qui est source de justice ! Il s'agit moins de juger en fonction des lois que de parvenir à un accord. Loin de nous toges, simarres, robes et capes bordées d'hermine ; loin de nous cours, estrades, prétoires et box d'accusés ; loin de nous codes impérieux, ordonnances et décrets régentant jusqu'aux moindres détails la vie humaine... Non, la justice ne s'anticipe pas, elle se pratique au jour le jour. Elle s'exprime en temps réel par la parole de ceux qui se confrontent et la sagesse de ceux qui les écoutent. Cette justice que l'on pourrait qualifier de dialectique est celle de « Maisons de justice » et non de tribunaux : on n'y juge pas, on écoute ; on n'y punit pas, on responsabilise ; on n'y ordonne pas, on répare. C'est une justice de proximité, disponible et réactive, qui se fonde sur un droit jurisprudentiel de type « Common Law », en usage dans les pays du Commonwealth. Elle ne s'arc-boute pas derrière un code de dix mille pages d'un vocabulaire abscons mais cherche à comprendre l'origine du conflit pour mieux en identifier les responsabilités. Elle ne scande pas que « nul n'est censé ignorer la loi », elle enfante la loi.

Le juge de demain officiera donc assis à une « table de discussion » dans la tenue qu'il choisira, entouré de confrères si la complexité le demande, et sa tâche sera de réunir dans un dialogue constructif les victimes, ceux qu'elles accusent, leurs avocats respectifs, les témoins, les experts, les psychologues et le tout le personnel technique nécessaire à la compréhension du conflit. Ils traiteront l'affaire ensemble, sans mise en scène, à huis clos, et cela durera jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée et admise par tous. Personne ne quittera la table de justice sans qu'une décision soit prise. Lorsque l'affaire réclamera une instruction poussée, le juge la coordonnera comme un maître d'ouvrage mais celle-ci sera d'abord de la responsabilité des avocats et des procureurs qui auront donc la charge de réunir les preuves nécessaires. Ce sont eux qui mèneront les enquêtes avec tous les pouvoirs que le juge estimera utiles. La partie qui ne respectera pas le dialogue sera de fait perdante, sans recours possible, et, en dernier ressort, si les parties ne parviennent pas à s'accorder, le juge tranchera en fonction de l'esprit des lois existantes et de la jurisprudence. Il pourra évidemment se faire assister de tous ceux qu'il considérera aptes à améliorer sa connaissance, qu'il s'agisse de citoyens, d'élus, de responsables d'associations ou de professionnels. Ainsi, les jugements dépendront moins des lois que de la réalité quotidienne. Accusés et accusateurs ne pourront évidemment s'entendre que si ceux qui les encadrent parviennent à retisser les liens sociaux à l'origine de la dérive, y compris et surtout lorsque l'action publique sera mise en cause. Que vous soyez « riche ou misérable », la Justice devra

donc vous écouter de la même façon. Un recours en appel restera possible le cas échéant mais le recours à la Cassation, lui, n'aura plus d'utilité.

Une société humaine, digne de ce qualificatif, n'a logiquement pas besoin de code pénal. Les humains sont par définition capables de définir ce que doit être la justice selon l'éthique et la morale qui les guident ; ils sont capables d'identifier une dérive, un excès, et de concevoir le moyen d'en réparer les éventuels dommages. C'est ce que l'on nomme la jurisprudence. Quand cette jurisprudence s'accumule sur des faits semblables alors, oui, nous pouvons la transformer en loi. Mais que cette loi s'avère inadaptée à un cas particulier et le juge s'en libérera en renvoyant le législateur à ses crayons. Le « *dura lex sed lex* » contre lequel Cicéron se battait déjà en son temps n'a sa place dans aucun règlement de justice. La vie est une vérité mobile, flexible : ce qui convient à l'un ne convient pas à l'autre, ce qui convient aujourd'hui ne conviendra pas demain... Il est aberrant de vouloir tout prévoir, de vouloir légiférer toute chose, de tenter d'inventorier toutes les éventualités ou d'imaginer un code de conduite universel capable de réglementer la vie ! Cette épidémie de lois qui engorge aujourd'hui nos tribunaux et qui empoisonne toute initiative originale, n'aboutit à rien sinon à des attentes impossibles et, au final, à un ersatz de justice où personne ne prend le temps d'écouter et de comprendre son voisin.

La France compte par ailleurs, en 2018, environ soixante mille places de prison pour soixante-dix mille détenus dont vingt mille inculpés en détention

préventive.¹⁴⁸ Même si 20% des prisonniers sont des étrangers, cela signifie que plus d'un résident sur mille est en prison. Ce taux, parmi les plus hauts des pays de l'OCDE, est un échec. La violence et les incivilités ne sont pas moindres dans « le pays des droits de l'Homme » que partout ailleurs ! La durée moyenne des peines se veut pourtant dissuasive, elle est aujourd'hui de dix ans alors qu'elle n'était que de cinq ans en 1970. Le constat est là : la prison est le remède de ceux qui n'en ont pas. J'aimerais que cette extrême éventualité de l'emprisonnement ne soit possible que lorsqu'il y a vraiment atteinte à l'intégrité physique ou morale des personnes, qu'elle ne soit plus une solution pour sanctionner les délits matériels, administratifs ou financiers. J'aimerais également que la prison ne soit plus un enfermement mais le moyen de revenir au monde, comme une seconde chance, une seconde naissance. Aussi devons-nous amener ici plus qu'ailleurs des bataillons de psychologues et d'éducateurs ! Cependant, cela ne suffira pas et seule l'anticipation permettra réduire les incarcérations : Partout où des affrontements sont possibles, dans les écoles, dans les villages, dans les quartiers, sur les lieux de travail et de commerce, dans les administrations et dans chaque institution, un médiateur doit être présent, prêt à intervenir sans délai. Alors peut-être parviendrons-nous à désamorcer les conflits en amont, à éviter le recours à la sanction et à faire de l'emprisonnement une exception...

La police et l'armée ne sont a priori pas non plus concernées par la limitation de la richesse individuelle mais, indirectement là encore, il y aura des conséquences. Nous savons qu'un enfant qui vit dans l'insécurité psychique n'est plus capable d'apprendre parce qu'il s'interdit lui-même toute initiative à cause du poids dissuasif du risque d'échec. Une population livrée à elle-même dans la jungle capitaliste est dans ce même état de crainte, elle n'avance plus et se retranche sur ce qu'elle considère comme des bastions dont le principal est bien sûr l'accumulation de richesse. Si nous voulons progresser vers plus de liberté, plus de dynamisme et plus d'audace, malgré la limitation, nous ne devons pas redouter la sécurisation de tout ce qui enveloppe nos existences. Le revenu minimum de base, la confiance en la justice, l'assurance d'une offre médicale solide, l'accès à l'information... tout cela contribue à la sérénité psychologique d'une population. Une police réactive, disponible et à l'écoute des difficultés des uns et des autres, y contribue également. Il ne s'agit pas de dresser des procès-verbaux à tout va pour des infractions standardisées par un code civil mille fois remâché mais d'être là quand une victime le demande. La plupart des conflits, nous l'avons vu, sont des heurts entre des gens qui se côtoient quotidiennement mais qui ne prennent pas la peine de se connaître. La première mission de la police sera donc de répondre aux appels de détresse et de forcer l'échange en renvoyant sans attendre les antagonistes devant un médiateur. Il faudra donc des policiers présents jour et nuit sur tout le territoire, capables d'écoute, d'empathie et de non-jugement. Ceux qui

prônent l'autorité et la force se trompent et n'ajoutent aux drames que du désordre. Le rôle de la police n'est pas de faire respecter la loi mais de venir en aide aux victimes en empêchant autant que possible le recours à la violence. Ce qui ne lui retire pas bien sûr ses missions de maintien de l'ordre et d'assistance à la Justice ! Certains nomment ce type d'organisation une police de proximité, j'ai plus envie de la qualifier de police sociale.

Nous pouvons également confier à l'armée la mission de sécuriser les espaces publics et de faire que tous les habitants puissent y accéder sans crainte. Elle ne pourra le faire que si nous parvenons à sortir le militaire de la conception guerrière qui l'entrave, pour en faire un citoyen impliqué dans la vie de la cité et non un pion manipulé sur la table de jeu du monde. L'humanité n'a pas plus besoin de soldats que de loi mais chaque territoire a besoin de gendarmes autant que de médiateurs. Suivons alors l'exemple des pays scandinaves qui s'interdisent de participer aux conflits militaires et refusent de s'enrichir sur la mort. Leurs niveaux de vie et leurs renommées ne sont pas inférieurs à ceux des États-Unis, de la Russie, de la Chine ou de la France, principaux fournisseurs d'armes et faiseurs de guerre. Rappelons que l'Allemagne et le Japon se sont relevés économiquement après la seconde guerre mondiale principalement parce qu'il leur était interdit de rebâtir une armée. J'appelle mes concitoyens et les habitants de ces pays à ne pas fermer les yeux et ne plus accepter un enrichissement ou une puissance fondés sur des milliers de cadavres. Nous devons lutter contre les lobbies de la guerre en refusant notamment les emplois

dans les usines d'armement ; nous devons refuser le prétexte d'une soi-disant menace terroriste, d'invasion ou de je ne sais quelle défense de la Démocratie pour légitimer la violence.

La limitation des profits individuels aura cette conséquence intéressante de faire fuir les marchands d'armes du territoire mais il serait dangereux de s'en contenter. Il faudra aller plus loin : abandonner toute fabrication d'armes quelle qu'elle soit, refuser l'idée même qu'un conflit puisse se résoudre par les armes et reporter les dépenses inutiles et absurdes de la guerre sur la culture, les échanges et le bien commun.

Ces positions concernant la justice, la police et l'armée, sortent évidemment du strict cadre d'un contrôle de la richesse individuelle mais elles apportent une cohérence au projet en posant comme toile de fond un humanisme et une solidarité qui donnent à l'humanité une image digne, hors de son animalité instinctive. La répartition de la richesse exprime une intelligence qui n'a rien de « naturel » ; elle exige une réflexion, une décision, un choix qui place l'humanité dans une maturité où le dialogue supplante les instincts. C'est une volonté qui impose à tout être humain d'assumer ses responsabilités et de prendre une part active dans la vie de la cité comme le réclamaient les philosophes grecs, sur les pas de Platon.

La République

Il est peu dire, y compris dans les démocraties les plus avancées, que les peuples se sentent rejetés par ceux qui les gouvernent. En France, 70% des citoyens pensent que les élus se préoccupent peu ou pas du tout de l'avis du peuple,¹⁴⁹ 50% des électeurs disent ne plus avoir confiance en la politique et beaucoup s'abstiennent désormais de voter. Ce dépit se vérifie partout et se traduit par une poussée des candidats les plus primaires, voire les plus loufoques, prônant des fantasmes en guise de programmes comme Donald Trump aux USA et son « America great again » ou Jair Bolsonaro au Brésil et son « O Brasil acima de tudo. Deus acima de todos ». Devant cet anéantissement démocratique, les leaders politiques de bonne volonté ont un sérieux travail de réhabilitation à entreprendre. Et la révolution nécessaire ne consiste évidemment pas à remplacer une ploutocratie par une autre, « pour que rien ne change » comme ce fut le cas en France, en 2012, avec le socialisme de François Hollande et, en 2017, avec la « Révolution » d'Emmanuel Macron. L'encadrement des revenus a le mérite d'éviter cela en obligeant, sans dérogation possible, tous les citoyens qui vivent sur le territoire et donc aussi ceux qui le gouvernent, à se courber sous les fourches caudines du plafonnement : le président, les ministres, les députés, les conseillers, les hauts fonctionnaires... tous verront leurs revenus soumis au plafond constitutionnel. Et comme ce

¹⁴⁹ Sondage TNS-Sofres de 2011.

dernier dépend directement de la richesse produite, les gouvernants n'auront d'autre choix, s'ils veulent s'enrichir, d'enrichir d'abord l'ensemble des gouvernés. Néanmoins, la limitation de la richesse individuelle ne parviendra pas, à elle seule, à enrayer la corruption, ni la fraude financière. Nous devons donc bâtir pour cela une structure démocratique capable de former de réels contre-pouvoirs garantissant aux populations qu'aucun despotisme oligarchique ne puisse s'imposer, y compris dans l'arrière cour des institutions. Cela exige une transparence totale de la vie publique et une réorganisation complète du système de représentation.

Le développement des communications rend possible dès aujourd'hui la mise en place d'une démocratie réellement participative fondée sur une consultation permanente des citoyens et une circulation sans limite de l'information. Le local évidemment sera l'échelon où chaque décision pourra être adoptée en lien direct avec les gens concernés. C'est en partie cette discussion permanente qui permettra aux élus locaux et régionaux de lever en toute sérénité les impôts nécessaires à la réalisation de leurs projets. Certes, tout système représentatif est par définition pyramidal mais rien n'impose que le sommet en soit le moteur. Au contraire, chaque décision, pour être véritablement acceptée par la population, doit avoir un fondement consensuel qui ne peut pas être l'œuvre d'un groupe particulier. Notons pour ceux qui craignent l'incompétence et la cupidité des citoyens que ceux-ci savent se montrer étonnamment « raisonnables » quand la démocratie leur fait confiance : ainsi, les Suisses,

habitué aux votations, n'ont-ils pas refusé à 66%, en mars 2012, les deux semaines de congés payés supplémentaires que réclamaient leurs syndicats ? Les cent cinquante propositions de la Convention citoyenne pour le climat n'étaient-elles pas mille fois plus ambitieuses que les réformes prises ensuite par le gouvernement français ? Dans son analyse économique de la démocratie,¹⁵⁰ Antony Downs pointe le problème du poids du citoyen face à ceux des médias ou des partis politiques. S'engager serait alors trop « coûteux » pour l'électeur isolé compte tenu du peu d'espoir qu'il a d'influencer le vote par son seul bulletin. L'auteur explique ainsi la soumission de l'électeur à la propagande des médias, un comportement qui le pousse, au final, à adopter des choix très éloignés de son réel désir d'améliorer son existence. En rapprochant la prise de décision du citoyen, nous pouvons espérer au contraire que cette implication devienne plus réelle et empêche des dérives dues aux groupes de pression, aux médias et à l'isolement du pouvoir. Cette implication sera d'autant plus forte que l'élu ne sera plus un professionnel de la politique, que son mandat ne sera pas éternellement renouvelable et que chacun d'entre nous pourra être sollicité pour assurer cette fonction de représentation.

Imaginons alors un territoire découpé en bassins de vie de plusieurs dizaines de milliers d'habitants que nous nommerons des cantons. Ces entités qui, dans les

¹⁵⁰ Antony DOWNS, *Une théorie économique de la démocratie*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2013.

agglomérations, se limiteront à quelques quartiers et, en zone rurale, engloberont plusieurs villes et villages, formeront la base politique du territoire. Les régions regrouperont ces cantons selon leur appartenance à une identité culturelle, commerciale ou géographique, elles rassembleront chacune plusieurs millions d'habitants et un territoire suffisamment large pour garantir l'autonomie économique. Puis les régions s'assembleront à leur tour pour former des espaces linguistiques et culturels homogènes dans lesquels une certaine harmonisation éthique et législative sera possible. Une communauté des régions francophones d'Europe pourra, par exemple, se mettre en place ; une autre verra le jour en Amériques (Québec, Antilles, Guyane...) ; une troisième en Afrique de l'ouest, une quatrième en Asie-Océanie (Polynésie, Nouvelle-Calédonie...), une cinquième dans l'Océan indien (Réunion, Madagascar...)... etc. L'espace ainsi créé de multiples communautés francophones, soudés par une même langue et regroupant plusieurs centaines de millions d'habitants, pourra, comme le Commonwealth, héberger une organisation mondiale capable de s'émanciper de la mondialisation capitaliste et de se libérer de l'impérialisme culturel états-unien. Un tel espace aurait la puissance suffisante pour proposer un autre schéma d'existence à l'humanité, mettre en place d'autres règles commerciales, et peut-être faire enfin entrer le monde dans une ère de réelle prospérité.

Imaginons, pour être plus concret, des cantons de quelque cent mille habitants et des régions de cinq millions. Pour la France, par exemple, cela donnerait

treize régions de cinquante cantons (plus la Wallonie et la Suisse romande, si l'on envisage l'Union des Régions Francophones d'Europe). Dans chaque canton, un conseil est élu au suffrage universel pour une durée de cinq ans. Ce conseil élit à son tour les députés de région qui délèguent ensuite leurs représentants à l'assemblée communautaire. Le véritable pouvoir exécutif revient donc aux conseils cantonaux qui prélèvent les impôts, gèrent les fonds publics, déterminent les priorités et fixent les parts destinées à la région et à l'espace communautaire. Ils gèrent également l'administration en veillant à ce que chaque citoyen ait accès à l'information, à l'éducation, à la sécurité, à l'énergie, à une culture riche et variée, à une justice équitable et une offre de soins optimale. Ce système est très proche de ce qui se passe aujourd'hui en Suisse et personne ne peut nier que la démocratie y fonctionne mieux qu'ailleurs. Cependant cela n'est pas suffisant dans le cadre d'une maîtrise par le peuple de la démocratie. C'est pourquoi nous associerons à l'assemblée élue une assemblée du peuple où siègeront en proportion des citoyens tirés au sort. Leur rôle sera à la fois de rendre compte du travail des élus, de veiller à ce qu'aucune décision ne soit prise sans débat, à ce qu'aucun élu n'oriente la politique à son avantage ou à celui d'un oligopole, et, dans l'autre sens, de faire remonter les demandes de la population et d'en suivre leur évolution. Ainsi, les peuples reprendront confiance en la politique parce qu'ils seront directement impliqués dans les décisions et n'auront plus le sentiment que les élections sont une illusion. Les élus ne formeront plus la cour de quelque monarque désigné et ne pourront plus s'abriter

derrière je ne sais quelle forteresse institutionnelle ou médiatique pour imposer leurs choix. Gageons que les « grandes gueules », forcées de s'expliquer sans cesse, n'accapareront plus si facilement les lieux de décisions ! Nous pourrons alors enfin respirer, parler librement, débattre et réfléchir tranquillement aux propositions qui nous seront faites. Les femmes et les hommes de bonne volonté, les passionnés, les authentiques, et tous ceux qui bouillonnent d'innovations trouveront enfin une place pour s'exprimer.

Le parlement régional s'attachera, lui, à mettre en cohérence les décisions prises au niveau des cantons en les traduisant en propositions de loi. Il désignera des ministres qui composeront les commissions de l'assemblée communautaire interrégionale dont la tâche sera d'harmoniser les décisions débattues dans les parlements régionaux et de les traduire en directives communes. Cette assemblée communautaire, constituée donc de représentants des assemblées régionales, fera fonction de gouvernement central et sa principale mission sera d'assumer les fonctions régaliennes de la communauté : assurer la sécurité intérieure et extérieure, entretenir une cohésion sociale apte à créer une identité culturelle constructive, veiller au bon fonctionnement des réseaux, préserver les libertés individuelles (justice d'appel) et surtout y organiser la souveraineté monétaire par l'intermédiaire de la banque publique. Alors peut-être aurons-nous, comme le souhaite Michel Onfray,¹⁵¹ le

¹⁵¹ Michel ONFRAY, *Décoloniser les provinces*, Éditions de l'Observatoire, Paris, 2017.

gouvernement immanent que la démocratie réclame ? En conséquence et conformément au partage des pouvoirs qui exclut la médiatisation des individus, il n'y aura plus d'icône politique. Pas de président de la République, donc, ni de présidents de régions, ni même de présidents de cantons, rien que des groupes contraints de discuter ensemble et de s'entendre.